



Tableau de bord de mise en œuvre de la feuille de route 2013 pour la transition écologique

Légende des pictogrammes utilisés pour chaque mesure :

- Mesure réalisée
- Mesure dont l'avancement est conforme au calendrier initial ou en très bonne voie
- Mesure en retard sur le calendrier initial ou dont le résultat est encore incertain
- Mesure en net retard



MESURES	MINISTERES	ÉCHEANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
<p>1</p> <p>a. Définir une stratégie et des objectifs de long terme</p> <p>Sélectionner des indicateurs nationaux afin de suivre la mise en œuvre de l'économie circulaire en France, pour mettre en œuvre une stratégie d'utilisation efficace des ressources</p>	<p>MEDDE (CGDD)</p>	<p>Premières propositions d'ici fin 2013</p> <p>Lancement de groupes ad hoc en janvier-février 2014, rendus au premier semestre 2014</p>	<p>Cette mesure a fait l'objet d'un atelier de discussion lors de la Conférence de mise en œuvre du 16 décembre 2013, qui a permis d'en préciser les modalités d'application. Il a été décidé:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. d'étudier avec tous les acteurs la faisabilité de l'indicateur de productivité « matières » et d'alimenter la position française sur les propositions à venir de la Commission Européenne ; 2. de mettre au point en liaison avec tous les acteurs des indicateurs de suivi et d'aide à la décision relatifs à l'économie circulaire, en vue de l'établissement des lignes directrices d'ici la fin du premier trimestre 2014, puis de saisir sur cette base la commission spécialisée du CNTE, chargée de l'élaboration des indicateurs nationaux de la transition écologique et de l'économie verte ; 3. d'effectuer un recensement fin de l'ensemble des initiatives existantes en matière de stratégie « ressources », et de cibler précisément les chantiers pour se focaliser sur les réflexions les plus structurantes permettant à la France d'être force de proposition pour la suite des réflexions européennes. 	<p>A la suite de la Conférence de mise en œuvre du 16 décembre 2013, deux groupes de travail ad hoc ont été lancés</p> <p>Le GT « ressources », qui s'est réuni cinq fois avant l'été, a consacré l'essentiel de ses travaux à l'élaboration d'éléments d'aide à la décision en vue d'une éventuelle stratégie « ressources » (identification des enjeux prioritaires, puis pour chacun d'eux recensement des politiques en place ou en gestation). Des fiches regroupant ces éléments par type de ressources ainsi qu'une note de synthèse sont en cours d'établissement et ont fait l'objet d'échanges lors d'une réunion du groupe de travail le 26 septembre.</p> <p>Le GT sur les indicateurs de suivi et d'aide à la décision relatifs à l'économie circulaire a pu conclure ses travaux en une seule réunion, qui s'est tenue le 13 mars 2014. La proposition d'indicateurs qui en a résulté a été transmise début avril à la commission spécialisée du CNTE qui en a discuté et l'a intégrée pour partie à la liste des indicateurs proposés pour le suivi de la Stratégie Nationale pour la Transition Ecologique vers un Développement Durable.</p>





MESURES	MINISTERES	ÉCHEANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
b. Élaborer un plan déchets 2014-2020 s'appuyant sur les propositions du Conseil national des déchets (CND)	MEDDE (DGPR) MOM MEIN	Objectif de finaliser le plan déchets au 1er semestre 2014 et de le publier à l'automne 2014.	Le plan intégrera la stratégie nationale de prévention des déchets et contiendra des ambitions chiffrées, notamment la réduction de moitié des déchets mis en décharge à l'horizon 2020 par rapport à 2010, et l'augmentation du taux de recyclage pour les déchets non dangereux et du BTP. Un travail d'élaboration du plan est mené au sein du Conseil national des déchets <u>Acteurs associés (hors CNTE)</u> : membres du Conseil national des déchets	Une réunion de lancement des travaux a eu lieu le 18 novembre 2013, qui a permis la définition du calendrier et de la méthode. Deux nouvelles réunions du Conseil national des déchets ont eu lieu les 27 février et 16 avril, permettant d'esquisser le contenu du plan et de recueillir les avis des parties prenantes. Le travail dans les groupes est maintenant terminé : le CND a tenu sa réunion finale le 9 juillet et a transmis sa proposition à la ministre de l'écologie, pour validation du plan. Le plan doit être publié à l'automne 2014. Par ailleurs, un volet « économie circulaire » a été ajouté dans le projet de loi de programmation pour un nouveau modèle énergétique français qui reprend notamment les objectifs quantifiés du plan déchets.
2 Une conférence de mise en œuvre réunira cet automne dans la continuité de la table ronde les acteurs de l'économie circulaire	MEDDE (DGPR) MOM	16 décembre 2013	Une conférence de mise en œuvre, associant les mêmes parties prenantes que la table ronde « économie circulaire », a été organisée à Gardanne le 16 décembre 2013. Elle a permis de faire un point d'avancement sur les mesures prévues dans la feuille de route, et de préciser certaines mesures en objectifs, méthode et calendrier, au cours de 4 ateliers spécifiques consacrés : <ul style="list-style-type: none"> – aux engagements des industriels (mesure 3.3 de la Feuille de route pour la transition écologique) ; – aux stratégies régionales d'économie circulaire (mesure 9.1) ; – à la stratégie nationale « ressources » (mesure 1.1) ; – au principe de proximité (mesure 12.3). 	Les conclusions des ateliers sont formalisées dans quatre documents de restitution qui ont été transmis aux parties prenantes en janvier 2014 et qui guideront la mise en œuvre des mesures correspondantes. Par ailleurs, les premières Assises de l'Economie circulaire ont été organisées le 17 juin 2014.



MESURES	MINISTERES	ÉCHEANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
<p>3 Favoriser l'éco-conception des produits pour augmenter leur durabilité, leur réutilisation et leur réparabilité ainsi que leur recyclage</p>				
<p>a. Améliorer l'information du consommateur sur les critères de matières recyclées, de durée d'usage et de garanties, via un renforcement des critères correspondants dans les éco-labels, les étiquetages et les éco-certifications existants.</p>	<p>MEDDE (CGDD) MERPN MFCP MLET</p>	<p>Premières analyses de l'ADEME dans les mois qui viennent</p>	<p>L'ADEME synthétisera les données disponibles sur les outils existants et analysera les conditions d'application de la mesure selon la nature de ces outils (privés ou publics et assimilés).</p> <p><u>Acteurs associés (hors CNTE)</u> : ADEME, associations environnementales</p>	<p>La synthèse, finalisée par l'ADEME le 16 septembre 2014, a fait plusieurs propositions pour une meilleure prise en compte de la durée de vie des produits. ●●○</p>
<p>b. Favoriser la durée de vie, l'incorporation de matière recyclée, le réemploi et la recyclabilité des produits comme critères de sélection dans la politique d'achats de l'État et inciter les collectivités territoriales à faire de même.</p>	<p>MEDDE (CGDD) MFCP MCC</p>	<p>A partir de début 2014 pour la stratégie</p> <p>Jusqu'en 2020 pour les actions</p>	<p>Un Plan national d'action pour des achats publics durables 2014 – 2020, visant l'Etat, les hôpitaux, les collectivités territoriales, et les autres acheteurs publics, sera élaboré et mis en œuvre. Parmi ses objectifs généraux devrait figurer : « 80% des organisations réalisant des achats de papier, d'appareils d'impression, de fournitures, de mobilier, de vêtements, de matériel de bureautique prennent en compte la fin de vie de ces produits, que ce soit dans les conditions d'exécution du marché ou dans une démarche globale de gestion de la fin de vie des produits (recyclage, réemploi, traitement des déchets...) ». » Dans le cadre de la démarche « Etat exemplaire », il est par ailleurs prévu une circulaire du Premier ministre en 2014 pour la période 2014-2020.</p> <p><u>Acteurs associés (hors CNTE)</u> : services de l'Etat, collectivités territoriales</p>	<p>Le Plan national d'action pour des achats publics durables 2014 - 2020 a été mis en consultation publique du 20 juin au 20 juillet 2014. Il sera modifié, approuvé par le comité de pilotage avant la fin 2014 et sera ensuite transmis à la Commission Européenne. ●●○</p> <p>La circulaire révisant le dispositif « Etat exemplaire » est en cours de signature par le Premier ministre.</p>



MESURES	MINISTERES	ÉCHEANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
c. Industriels : se mobiliser en faveur de l'économie circulaire à l'échelle de chaque secteur.	MEIN MEDDE (CGDD et DGPR) MLETR	Finalisation de la méthodologie et du calendrier début 2014, puis lancement des travaux opérationnels	<p>Les industriels se mobiliseront en faveur de l'économie circulaire pour renforcer et diffuser les bonnes pratiques à l'échelle de chaque secteur. Les comités stratégiques de filières (CSF), dans le cadre d'une démarche volontaire pilotée par le Conseil national de l'industrie (CNI), en lien avec les parties prenantes, s'engageront sur des objectifs chiffrés notamment d'incorporation de matières recyclées, adaptés aux secteurs de manière différenciée.</p> <p>Cette mesure a fait l'objet d'un atelier de discussion lors de la Conférence de mise en œuvre du 16 décembre 2013, qui a permis de proposer la méthode et le calendrier suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Février 2014 : lancement des travaux dans les différents CSF . Printemps 2014 : signature envisagée d'une convention au sein d'un secteur pionnier¹ qui aurait un effet d'entraînement sur les autres secteurs . Mai/Juin 2014 : point d'étape d'avancement des CSF présenté au bureau du CNI et au CNTE . Septembre 2014 : bilan des travaux engagés en 2014 à l'occasion de la troisième conférence environnementale ; présentation des plans d'actions annoncés et des engagements déjà réalisés . Décembre 2014 : <ul style="list-style-type: none"> – date limite d'intégration d'un axe « économie circulaire » dans les contrats de filière – bilan présenté au bureau du CNI et au CNTE . 2014/2015 : signature des premières conventions d'engagements volontaires à l'échelle sectorielle à programmer en fonction de l'état d'avancement des actions <p><u>Acteurs associés (hors CNTE):</u> associations professionnelles sectorielles, ADEME, autres parties prenantes</p>	<p>Les éléments de méthode et de calendrier ont été présentés le 19 décembre 2013 au bureau du Conseil national de l'industrie qui a ensuite réuni le 23 janvier 2014 les comités stratégiques de filières pour aborder les points de méthode et de calendrier. Le pilotage de cette démarche a été confié à un comité de suivi qui donnera lieu à l'élaboration par chaque CSF d'une feuille de route en matière d'économie circulaire. Un référent économie circulaire a été nommé dans chaque CSF. Deux réunions avec ces référents et le comité de suivi ont eu lieu, le 18 avril et le 4 juin, qui ont permis un recensement des actions engagées ou envisagées. Il est maintenant nécessaire de construire un référentiel. Lorsque les programmes d'action des CSF résultant de cette réflexion seront suffisamment avancés, ils pourront être intégrés dans les contrats de filière (fin 2014). Par la suite, le déploiement des actions identifiées par les CSF, ainsi que des conventions d'engagement volontaires prises par les industriels, sont envisagés.</p>

1 A noter que certains secteurs comme le BTP ou l'automobile font l'objet de recommandations en faveur d'engagements volontaires dans le cadre du rapport de la mission d'inspections générales CGEIET/CGEDD « L'industrie du recyclage en France » (septembre 2013).



MESURES	MINISTERES	ÉCHEANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
<p>4</p> <p>Lutter contre les pratiques d'obsolescence programmée et mettre en œuvre les nouveaux droits du consommateur</p>				
<p>a. Renforcer les droits du consommateur à travers le projet de loi consommation</p>	<p>MEIN MEDDE (CGDD et DGPR)</p>	<p>Projet de loi transmis à la mi-décembre 2013 par l'Assemblée nationale</p> <p>Adoptée en 2^e lecture au Sénat le 29 janvier 2014</p>	<p>Insertion d'articles en ce sens dans le projet de loi sur la consommation</p> <p><u>Acteurs associés (hors CNTE)</u>: associations de consommateurs, associations environnementales</p>	<p>La loi du 17 mars 2014 relative à la consommation est parue ; elle comporte plusieurs articles liés à la durée de vie des produits :</p> <ul style="list-style-type: none"> - afin de dissuader les pratiques d'obsolescence programmée, les sanctions pour tromperie sur la qualité substantielle d'un bien sont considérablement renforcées. L'introduction d'une procédure d'action de groupe dans le droit français va permettre aux consommateurs de porter collectivement l'action en justice ; - le vendeur devra informer le consommateur de l'existence des pièces permettant la réparation du produit et s'assurer de leur disponibilité effective. Le vendeur informera également son client de l'existence de la garantie légale de conformité et de la garantie pour vice caché. L'information du consommateur sur ces droits devra être pédagogique et accessible à tous - l'effectivité de la garantie légale est étendue de 6 mois à 2 ans.



MESURES	MINISTERES	ÉCHEANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
b. Proposer au niveau européen une évaluation de l'impact économique et environnemental de l'allongement de la durée de « garantie légale de conformité » pour certaines catégories de produits de 2 à 5 ans, voire 10 ans.	MEIN MEDDE (DGPR)	Note de propositions à élaborer en 2014	Rédaction d'une note de propositions conjointe argumentée par les différents acteurs concernés. Portage par la suite au niveau européen par les autorités françaises. Le groupe de travail « prévention » du Conseil national des déchets prendra en charge cette démarche dans le cadre de la mise en œuvre du plan national de prévention des déchets. <u>Acteurs associés (hors CNTE)</u> : associations environnementales, ADEME	Une lettre de cadrage pour un groupe de réflexion à ce sujet a été élaborée au premier semestre 2014 dans le cadre du groupe de travail « Prévention » du Conseil national des déchets. Ce travail doit être lancé opérationnellement au second semestre 2014. ●○○
c. Mieux moduler les contributions dans les filières REP fonction de la réparabilité, de la durée de vie et de l'éco-conception	MEDDE (DGPR)	Orientation prise à chaque réagrement.	Discussion et ajout de modulations dans les cahiers des charges des éco-organismes à l'occasion des négociations de réagrement de chaque filière REP (responsabilité élargie du producteur). <u>Acteurs associés (hors CNTE)</u> : Eco-organismes, tous acteurs de chaque filière	A chaque réagrement ; par exemple, cela a été fait dans le cadre du réagrement de la filière des DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques) ménagers. ●●●



MESURES	MINISTERES	ÉCHEANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
<p>5 Renforcer le pilotage, la gouvernance et la mobilisation des filières à responsabilité élargie du producteur (REP) par la puissance publique au service de la transition vers une économie circulaire</p>				
<p>a. - Étendre les rôles de l'État et des instances de concertation dans le pilotage des filières REP, en particulier sur la communication et l'information du consommateur - Clarifier, simplifier et harmoniser la gouvernance - Systématiser les contrôles par l'Etat</p>	<p>MEDDE (DGPR) MOM</p>	<p>Dispositions législatives à insérer dans le projet de loi ESS (économie sociale et solidaire) avant deuxième lecture</p>	<p>Des amendements législatifs seront insérés dans le projet de loi sur l'économie sociale et solidaire (ESS) avant sa deuxième lecture afin de renforcer le dispositif d'encadrement des filières (généralisation du « contrôle périodique » et de l'agrément des éco-organismes, contribution à la communication nationale sur la prévention et le geste de tri, clarification des décisions des éco-organismes prises après avis des Commissions consultatives de filière, notamment concernant la communication). Travail sur la gouvernance au sein du Groupe de travail « responsabilité élargie du producteur » du Conseil national des déchets dans le cadre de la préparation du « Plan déchets 2020 »</p> <p><u>Acteurs associés (hors CNTE)</u> : tous les acteurs des filières à responsabilité élargie du producteur</p>	<p>Plusieurs amendements à ce sujet ont été votés par l'Assemblée nationale et le Sénat dans le cadre de la loi sur l'économie sociale et solidaire (ESS) qui a été promulguée le 31 juillet 2014.</p> <p>Sur la gouvernance, plusieurs réunions se sont tenues les 7 janvier, 30 avril et 13 mai 2014, dans le cadre de la Commission d'harmonisation et de médiation des filières. Une proposition au CND est en cours de consolidation, notamment sous la forme d'un décret refondant les instances de gouvernance.</p> <p>●●○</p>
<p>b. Insérer dans le projet de loi sur l'économie sociale et solidaire des dispositions favorisant le recours aux entreprises agréées d'utilité sociale par les éco-organismes.</p>	<p>MEIN MEDDE (DGPR)</p>	<p>Consultations parlementaires fin 2013-début 2014</p>	<p>Insertion d'un article dans le projet de loi sur l'économie sociale et solidaire. Par la suite, intégration systématique de ces enjeux dans les réflexions sur les cahiers des charges des filières.</p> <p><u>Acteurs associés (hors CNTE)</u> : acteurs de l'économie sociale et solidaire et industriels</p>	<p>Article déjà inséré dans le projet de loi sur l'économie sociale et solidaire (ESS) promulguée le 31 juillet 2014.</p> <p>●●●</p>



MESURES	MINISTERES	ÉCHEANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
c.	MEDDE (DGPR)	1 ^{er} semestre 2014 (objectif de finalisation du plan déchets)	<p>Le travail d'évaluation des extensions ciblées et cohérentes proposées pour certaines filières (médicaments non-utilisés - MNU, textiles, emballages, déchets diffus spécifiques –DDS-, papiers) a été lancé au sein du Groupe de travail « responsabilité élargie du producteur »(REP) du Conseil national des déchets (CND) et devra se conclure dans le cadre de la rédaction du « Plan déchets 2020 ».</p> <p>Deux études ont été proposées par l'ADEME concernant les filières emballages et les DDS. Le travail sur les autres extensions donnera lieu à une note de l'ADEME afin d'éclairer la réflexion sur les impacts.</p> <p><u>Acteurs associés (hors CNTE) :</u> ADEME, tous acteurs des filières à responsabilité élargie du producteur (REP)</p>	<p>Deux études ont été menées par l'ADEME concernant les filières emballages et les DDS.</p> <p>Les 5 commissions concernées (textiles, emballages, MNU, DDS et papiers) ont été consultées sur les éventuelles extensions, ainsi que la commission transversale des filières REP. Le Conseil national des déchets s'est saisi de leurs propositions lors de la séance du 10 juin 2014 pour intégration dans le plan déchets 2020. L'arbitrage interministériel en cours sur le plan déchets permettra de finaliser les décisions sur ce sujet.</p>
6				
a.	CGI	Dès la finalisation du PIA, mais également orientation générale	<p>Le nouveau programme d'investissements d'avenir (PIA) et les aides de la Banque Publique d'Investissement (BPI) sont en cours de mise en place. Le PIA comporte un volet de 800 M€ qui sera mis en oeuvre par l'ADEME, et qui porte notamment sur les innovations dans le domaine de l'économie circulaire. Il sera nécessaire de s'assurer que le PIA sera en cohérence avec les objectifs de la feuille de route et permettra notamment de financer l'éco-conception (en étant accessible y compris par les petites entreprises).</p> <p><u>Acteurs associés (hors CNTE) :</u> ADEME</p>	<p>Le cadrage général du PIA2 a été défini. Un cadrage plus détaillé est à poursuivre. Les critères d'éco-conditionnalité des « Projets industriels d'avenir » notamment les contributions à un axe économie circulaire ont été définis.</p>



MESURES	MINISTERES	ÉCHEANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
b. Poursuivre et adapter le programme de soutien de l'ADEME à la politique « déchets »	MEDDE (DGPR) MOM	Mi-2014	L'ADEME formulera des propositions de mise à jour et d'adaptation de son programme d'aides. <u>Acteurs associés (hors CNTE)</u> : ADEME	En attente du « Plan déchets 2020 ». L'ADEME a démarré des travaux internes sur l'évolution de son dispositif d'aides. Ceux-ci ne pourront être finalisés qu'après adoption des objectifs et mesures constituant le Plan déchets 2020, et au vu des évaluations économiques. ●○○
c. Mettre en œuvre le contrat de filière portant sur la valorisation industrielle des déchets, établi dans le cadre du comité stratégique des éco-industries (COSEI) et qui inclut un pacte économie circulaire.	MEIN MEDDE (DGPR, CGDD)	Mi-octobre 2013	A la suite de la réception du contrat de filière le 9 octobre 2013 par les ministres de l'écologie et du redressement productif, sa mise en œuvre sera poursuivie, en lien avec les engagements volontaires des industriels mentionnés dans la feuille de route. <u>Acteurs associés (hors CNTE)</u> : Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement (FNADE), Fédération des entreprises du Recyclage	Le contrat de filière a été réceptionné par les ministres. La déclinaison opérationnelle de ce contrat de filière se fait dans le cadre de la réflexion engagée au sein du CNI sur les engagements volontaires des industriels qui fait l'objet de la mesure 3c. ●●●
d. Encourager l'innovation et l'expérimentation (poursuite des travaux sur la sortie du statut de déchet et publication par l'État des bonnes pratiques)	MEDDE (DGPR)	Début 2014	La Direction générale de la prévention des risques (DGPR) publiera une note permettant d'explicitier sa doctrine et d'informer les industriels sur la procédure de sortie de statut de déchets et les procédures en cours. <u>Acteurs associés (hors CNTE)</u> : producteurs de déchets, tous acteurs.	La DGPR a transmis aux membres de la commission consultative sur la sortie de statut de déchet un projet de note de doctrine sur le statut de déchet. Le sujet sera examiné lors d'une prochaine réunion de la Commission consultative sur le statut de déchet. ●●○



MESURES	MINISTERES	ÉCHEANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
e. Examen par l'Ineris des risques liés à la toxicité lors du recyclage des produits de certaines filières spécifiques	MEDDE (DGPR) MASSDF	Début 2014	L'Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques (INERIS) étudiera les enjeux de toxicité et d'écotoxicité au recyclage en démarrant en 2014 deux filières à fort enjeu : les DEEE contenant des retardateurs de flamme bromés (RFB) et les piles et batteries lithium-ion. <u>Acteurs associés (hors CNTE) : INERIS</u>	<p>Pour les DEEE contenant des retardateurs de flamme bromés (RFB), un rapport a été produit par l'INERIS en juillet 2014 : "Etude des substances dangereuses dans les plastiques des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) - Rapport d'étape pour l'évaluation de la potentielle toxicité des retardateurs de flamme bromés (RFB)" qui sera suivi d'une synthèse des enjeux sur l'ensemble du périmètre de la filière DEEE pour ces substances (fin 2014).</p> <p>Pour les piles et batteries Li-ion, un rapport a été produit en juillet 2014 : "Déchets de batteries au lithium : classement et état des lieux des filières de gestion". A ce stade, ce rapport intègre également des éléments d'(éco)toxicité prévus initialement pour la fin 2014.</p>





MESURES	MINISTERES	ÉCHEANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
7 Créer le cadre favorable à l'amélioration du tri, par les citoyens comme par les entreprises				
a. Rendre effective l'obligation pour les entreprises de trier systématiquement les principaux flux	MEDDE (DGPR) MEIN	Début 2014	Décret à rédiger, en concertation avec les parties prenantes. La loi a prévu en 2010 l'obligation pour les entreprises de collecter séparément les déchets par flux (papiers, métaux, plastiques, verre). Cependant, le décret d'application précisant le fonctionnement opérationnel de cette obligation n'est pas encore sorti, et dans l'attente, toutes les entreprises n'ont pas encore effectivement mis en œuvre cette obligation. <u>Acteurs associés (hors CNTE) : entreprises</u>	L'élaboration du décret est en cours. A noter que la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte prévoit l'extension de ce tri au flux des déchets en bois. ●○○
b. Harmoniser les couleurs des poubelles et les consignes de tri entre collectivités	MEDDE (DGPR)	Définition de la planification en fin de 1er semestre 2014	Concertation à mener avec les collectivités compétentes et les industriels, afin de définir cette planification sans surcoûts, au fil du renouvellement des équipements, avec un horizon 2020. Formalisation de cette planification dans le « plan déchets 2020 » et le cas échéant dans des textes réglementaires. <u>Acteurs associés (hors CNTE) : collectivités, ADEME, tous acteurs</u>	Une concertation a été engagée suite aux conclusions de l'étude (dont les résultats ont été présentés aux parties prenantes le 6 juin 2014) réalisée par l'ADEME et la Direction générale de la prévention des risques, sur l'optimisation de la collecte et du tri des emballages et des papiers, en vue de proposer des orientations dans le cadre du « Plan déchets 2020 ». ●●○
c. Déployer la collecte de tous les plastiques et renforcer la limitation des sacs plastiques	MEDDE (DGPR, DAEI) MEIN	Décisions à prévoir au 1 ^{er} semestre 2014 ; mise en place progressive	Le calendrier et les modalités de déploiement pourront être décidés dès la fin des expérimentations menées par Eco-Emballages début 2014. Une note de position interministérielle sur la limitation des sacs plastiques sera portée auprès des autorités européennes. <u>Acteurs associés (hors CNTE) : Eco-Emballages, collectivités, filières de recyclage, producteurs de sacs plastiques, associations environnementales, ADEME</u>	Les résultats des expérimentations d'Eco-Emballages ont été présentés aux parties prenantes le 26 mai 2014. Les orientations sur l'évolution de la collecte des plastiques seront discutées dans le cadre du plan déchets 2020. La note de position interministérielle a été portée auprès des autorités européennes fin 2013. Elle souligne la nécessité d'un renforcement de l'ambition de la proposition de directive européenne formulée par la Commission Européenne le 4 novembre 2013. ●●○



MESURES	MINISTERES	ÉCHEANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
				Dans le cadre de l'examen du projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte, l'Assemblée nationale a voté le 10 octobre 2014 en faveur de l'interdiction des sacs en plastique à usage unique à compter du 1 ^{er} janvier 2016, et de la vaisselle jetable en plastique à compter du 1 ^{er} janvier 2020.
d. Déployer des systèmes de consigne dans les cas pertinents.	MEDDE (DGPR)	Lancement des études en 2014	<p>Déterminer en lien avec les acteurs concernés quels sont ces cas pertinents et comment déployer effectivement ces systèmes dans les cas identifiés. Se baser sur les études existantes, notamment concernant la consommation hors domicile. Calendrier de cette étude à préciser.</p> <p><u>Acteurs associés (hors CNTE)</u> : ADEME, associations environnementales, Eco-Emballages, producteurs de produits à consigner, Fédération Nationale de Boissons</p>	<p>Un atelier « consigne » du groupe de travail « prévention » du Conseil National des Déchets sera lancé pour prendre en charge cette démarche dans le cadre de la mise en œuvre du plan national de prévention des déchets.</p>
e. Limiter la mise en décharge aux seuls flux non valorisables	MEDDE (DGPR)	Début 2014	<p>Publication d'un arrêté ministériel. Actuellement, la mise en décharge est réglementairement limitée aux « déchets ultimes », mais ceux-ci se définissent de manière floue (ce sont les déchets « qui ne peuvent faire l'objet d'une valorisation dans les conditions technico-économiques du moment »). Il conviendra de préciser le cadrage de cette notion pour que les déchets valorisables (et non uniquement les déchets de fait valorisés) ne puissent être mis en décharge. On considère notamment que si un flux a été trié, c'est qu'il a un fort potentiel de valorisation, et qu'il n'a pas à être considéré comme un déchet ultime.</p> <p><u>Acteurs associés (hors CNTE)</u> : collectivités, industriels</p>	<p>L'arrêté ministériel a été envoyé en consultation officielle pour réactions avant le 1^{er} octobre 2014. La phase de consolidation des contributions reçues dans ce cadre a débuté.</p>



MESURES	MINISTERES	ÉCHEANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
f. Étudier, en articulation avec la fiscalité, l'opportunité d'une limitation par la réglementation des quantités acceptées dans les installations d'élimination de déchets	MEDDE (DGPR) MEIN MFCP	Début 2014, conclusions à intégrer dans le plan déchets	Lancement d'une discussion au Conseil national des déchets sur ce sujet, dans le cadre de la rédaction du Plan déchets. Maintenir le lien avec la réflexion du Comité pour la fiscalité écologique sur les aspects fiscaux. <u>Acteurs associés (hors CNTE)</u> : Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement (FNADE), Fédération des entreprises du Recyclage, collectivités, industriels	Discussion entamée et à poursuivre qui s'est tenue dans le cadre du Conseil national des déchets, et en lien avec le Comité pour la fiscalité écologique et qui doit être conclue dans le cadre du plan déchets. ●○○
g. Porter une attention particulière aux déchets organiques et à la fixation d'une ambition sur la collecte séparée des biodéchets, en fonction des retours d'expérience des collectivités qui l'ont mise en place	MEDDE (DGPR)	Retour d'expérience à construire en 2014	Formaliser les retours d'expérience dont dispose l'ADEME dans le cadre de son soutien aux collectivités pour leur collecte séparée des biodéchets, afin de voir si des réflexions complémentaires sont nécessaires. <u>Acteurs associés (hors CNTE)</u> : ADEME, collectivités, gros producteurs	Travail à mener au second semestre 2014. Des travaux sont déjà en cours, notamment entre l'ADEME et l'association de collectivités engagées dans la collecte de biodéchets « Compost+ ». Ce sujet a fait l'objet de discussions dans le cadre du Conseil national des déchets, qui débat de l'opportunité d'une généralisation du tri à la source des biodéchets des collectivités à l'horizon 2025. Une proposition a été formulée dans le cadre du projet de « plan déchets », en cours d'arbitrage interministériel. ●○○
8 Lutter contre les trafics illégaux	MEDDE (DGPR) MEIN MFCP Justice Intérieur MAEDI	Réflexion lancée fin 2013 ; également orientation générale.	L'Etat poursuivra sa mobilisation pour la lutte contre les sites illégaux et les trafics associés, et mettra en place une cellule interministérielle dédiée. La lutte contre les dépôts sauvages sera accentuée. <u>Acteurs associés (hors CNTE)</u> : Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), forces de l'ordre (gendarmerie et police), Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP)	Une première réunion de la cellule interministérielle dédiée (associant les ministères concernés) a eu lieu le 28 novembre 2013, ce qui a permis de planifier les actions de lutte contre les sites illégaux prévues en 2014. La cellule s'est de nouveau réunie le 23 mai 2014 et continuera de se réunir tous les semestres. ●●○



MESURES	MINISTERES	ÉCHEANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
<p>9</p> <p>Accroître la connaissance des flux de déchets et de matières, ainsi que des coûts et financements associés à leur gestion ; simplifier et faciliter l'accès à l'information correspondante, y compris pour le citoyen</p>			<p>Les Régions s'investiront progressivement dans l'élaboration de stratégies régionales d'économie circulaire, intégrées à terme dans les schémas régionaux de développement économique. Elles se doteront de plateformes de connaissance des flux de matières au niveau territorial et de connexion entre les acteurs. Cette mesure a fait l'objet d'un atelier de discussion lors de la Conférence de mise en œuvre du 16 décembre 2013, qui a permis d'en préciser les modalités d'application. Il a été décidé :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Le lancement d'une étude Association des Régions de France (ARF) et ADEME pour définir des recommandations méthodologiques pour construire une stratégie régionale d'économie circulaire. Le calendrier prévisionnel de l'étude est le suivant : <ul style="list-style-type: none"> . mars : état des lieux précis des initiatives en région . mars/avril : études de cas, auditions, etc . fin mai : synthèse générale des données et production des premières recommandations . juillet : document final – La prise en compte du volet Economie Circulaire identifié en point 2 du cahier des charges thématique « transition écologique et énergétique » dans le cadre de la préparation du Contrat de Plan Etat-Région et de la contractualisation entre l'Etat, l'ADEME et les Régions. 	<p>L'Etude ARF/ADEME a été lancée en février 2014.</p> <p>La phase 1 de cette étude se termine et sa phase 2 démarre dans le respect du calendrier prévu. Une présentation des principaux éléments méthodologiques a été faite le 17 juin 2014 lors des Premières Assises de l'Economie Circulaire. Le rapport final a été remis par le prestataire fin juillet pour relecture par le Comité de Pilotage. Le rapport sera disponible courant octobre 2014.</p>
<p>a.</p> <p>Régions : s'investir dans l'élaboration de stratégies régionales d'économie circulaire.</p>	<p>MEDDE (DGPR) MEIN MOM MAAF</p>	<p>Etude de cadrage de février à juillet 2014, puis mise en œuvre par les régions en 2014 puis 2015</p>		<p>●●○</p>



MESURES	MINISTERES	ÉCHEANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
			<ul style="list-style-type: none"> Les régions Aquitaine et Rhône-Alpes devraient être dans une phase de mise en œuvre de leur stratégie d'ici fin 2014. Les régions Nord-Pas-de-Calais et Picardie devraient avoir produit des recommandations plus opérationnelles sur la base des diagnostics qu'elles viennent de réaliser. D'ici 2015, une dizaine de régions devraient s'être lancées dans la démarche. L'ARF jouera un rôle d'animation, de diffusion des bonnes pratiques, et de centralisation des progrès réalisés. L'Etat accompagnera les régions dans l'élaboration d'une méthodologie permettant à toute région de se saisir du sujet. 	
			<u>Acteurs associés (hors CNTE) : régions</u>	
b. Renforcer la connaissance territoriale des gisements, en incluant les déchets d'activités économiques	MEDDE (CGDD)	Dispositif à mettre à jour, mobilisation à poursuivre dans la durée	<p>Dans le cadre des enquêtes menées par le CGDD et l'Insee sur les déchets d'activités économiques, les aspects relatifs à l'économie circulaire et la régionalisation de l'analyse seront intégrées, pour contribuer aux réflexions des régions.</p> <p><u>Acteurs associés (hors CNTE) : ADEME</u></p>	<p>Point pris en compte dans le cadrage de ces enquêtes. Les 3 enquêtes statistiques principales (Commerce/Industrie, Transport, Construction), tous les 2 à 6 ans, intègrent l'aspect « économie circulaire ». L'aspect régionalisation a été abordé dans la phase de conception de l'enquête « déchets de la construction (BTP) » à venir en 2015. Du fait des nombreuses enquêtes existantes au niveau départemental réalisées dans le cadre des plans départementaux de gestion des déchets non dangereux (PDPGDND), il a été décidé de limiter l'enquête à une évaluation nationale et de s'appuyer notamment sur les travaux des cellules économiques régionales de la construction (CERC) pour produire des résultats à des niveaux infra régionaux. Au niveau national, l'investissement a porté sur l'aspect "économie circulaire" avec l'ajout d'un 2^e volet qui permettra de recueillir auprès des installations de traitement des déchets des informations sur la valorisation des déchets du BTP et de calculer un taux de recyclage. Les 2 autres enquêtes viendront à renouvellement au plus tôt en 2016.</p>





MESURES	MINISTERES	ÉCHEANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
c. Mettre en place une comptabilité analytique déchets pour les collectivités et intégrer des indicateurs de suivi des coûts dans les rapports annuels des maires sur les déchets	MEDDE (DGPR)	Décret à mettre en place en 2014	Rédaction, en concertation avec les parties prenantes, d'un décret précisant la nécessité d'une comptabilité analytique et le contenu du rapport du maire en termes d'indicateurs de suivi des coûts. <u>Acteurs associés (hors CNTE)</u> : Collectivités, ADEME, associations de consommateurs	La réflexion pour l'élaboration du décret a été lancée et a fait l'objet de premières discussions avec certaines parties prenantes au premier semestre 2014 et se poursuivront au second semestre. Dans le cadre du groupe « observation du financement » mené par la DGPR, l'ADEME a réalisé une actualisation de son guide de mise en œuvre du rapport annuel du maire. Cette nouvelle version propose des compléments aux indicateurs sur les coûts et le financement. ●○○
d. Produire un observatoire national annuel dématérialisé des coûts et financements de gestion des déchets par l'ADEME	MEDDE (DGPR)	Formalisation de la méthodologie début 2014 puis mise à jour des données de l'observatoire annuellement	Le fonctionnement de l'observatoire a déjà été étudié dans le cadre d'un groupe de travail dédié associant les producteurs de données et les parties prenantes. Il s'agit maintenant de formaliser la méthodologie de collecte des données et de synthèse de l'observatoire, de mettre à jour les données et d'instituer leur centralisation et leur publication de manière périodique. <u>Acteurs associés (hors CNTE)</u> : ADEME, collectivités, associations de consommateurs	La réflexion pour la formalisation de la méthodologie de l'observatoire a été lancée, en intégrant les travaux déjà existants comme le référentiel national sur les coûts de l'ADEME et l'existence du Comité Connaissance des Coûts. Elle a fait l'objet de premières discussions avec les parties prenantes au premier semestre 2014. A poursuivre au second semestre. ●○○



MESURES	MINISTERES	ÉCHEANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
<p>10 Mettre en place des outils d'incitation financière à la réinjection des déchets dans le cycle économique, sans accroître les charges globales pour les acteurs</p>				
<p>a. Saisir le Comité pour la fiscalité écologique (CFE) pour avis sur la trajectoire appropriée d'ici à 2020 pour la fiscalité déchets</p>	<p>MEDDE (DGPR) MFCP</p>	<p>Résultats à rendre pour avril 2014. Décisions à concrétiser via le Projet de Loi de Finances 2015</p>	<p>Lettre de saisine adressée par le ministre chargé de l'écologie et le ministre chargé du budget au Président du Comité pour la fiscalité écologique (CFE). Le rendu du CFE sera une contribution importante à la rédaction du « Plan déchets 2020 » par le Conseil national des déchets.</p> <p><u>Acteurs associés (hors CNTE)</u> : Comité pour la fiscalité écologique</p>	<p>Saisine envoyée.</p> <p>Travaux du Comité pour la fiscalité écologique : un premier avis d'orientation a été rendu en avril 2014. L'avis final a été rendu le 10 juillet 2014. ●●●</p>
<p>b. Supprimer la possibilité d'assujettissement des entreprises à la taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), au profit de la seule "redevance spéciale"</p>	<p>MEDDE (DGPR) MFCP</p>	<p>Début 2014</p>	<p>Démarche de formalisation à lancer (cette mesure relève d'une loi).</p> <p><u>Acteurs associés (hors CNTE)</u> : collectivités, entreprises</p>	<p>Proposition élaborée, mais qui doit faire l'objet d'une loi de finances. Dans le cadre de l'élaboration du « plan déchets », le Conseil national des déchets a recommandé que les modalités de mise en place de cette réforme fassent l'objet d'une réflexion de manière à ce qu'elle puisse être intégrée en 2015 à la LFI 2016. ●○○</p>



MESURES	MINISTERES	ÉCHEANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
<p>11 Développer l'écologie industrielle et territoriale (EIT) dans les territoires</p>	<p>MEDE (CGDD) MEIN MOM</p>	<p>2014</p>	<p>Le CATEI (comité d'animation territoire durable et écologie industrielle) sera élargi début 2014 à d'autres acteurs (Association des Régions de France, MEDEF, fédérations professionnelles, pôles de compétitivité notamment).</p> <p>Un guide méthodologique à destination des collectivités et des entreprises (co-financement d'actions de communication prévu par ADEME/Commissariat général au développement durable) sortira au premier semestre 2014. Ses résultats ont vocation à alimenter le guide en proposant des mesures opérationnelles à mettre en œuvre.</p> <p>Le CATEI pilotera la construction d'une stratégie nationale de l'écologie industrielle et territoriale (EIT) pour la période 2015-2020. Les travaux commenceront début avril 2014. La stratégie pourra contenir des ambitions chiffrées en matière de moyens mis en œuvre (financement, formation notamment) et de réalisations de projets d'EIT et s'appuiera sur plusieurs outils : création d'une plateforme électronique, référentiel de reconnaissance et d'évaluation des projets d'EIT comprenant des plans d'actions adaptés (co-financement prévu ADEME/Commissariat général au développement durable).</p> <p>Les nouveaux contrats de plan Etat-Régions 2014-2020 (CPER) soutiendront le développement de l'EIT.</p> <p><u>Acteurs associés (hors CNTE) :</u> ADEME, collectivités (via l'ARF), entreprises</p>	<p>Le guide électronique « pour agir dans les territoires » en matière d'écologie industrielle et territoriale a été élaboré et est en ligne sur le site du ministère de l'Écologie http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Ecologie-industrielle-territoriale-.html</p> <p>Les projets contrats de plan Etat-Régions 2014-2020 prévoient notamment un soutien financier via l'ADEME au développement de l'EIT (financement d'études, de postes d'animateurs). Les CPER sont en cours d'élaboration.</p>
<p>12 Conserver des ressources sur le territoire</p>				





MESURES	MINISTERES	ÉCHEANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
a. Limiter la fuite des métaux stratégiques présents dans nos déchets par les mesures inspirées du Comité des métaux stratégiques	MEDDE (DGPR) MEIN	Egalement à l'occasion des réagréments réguliers des filières REP	Mesure à intégrer dans le cahier des charges de chaque filière de responsabilité élargie du producteur (REP), notamment lors du réagrément de la filière déchets d'équipements électriques et électroniques en 2014 et 2015. <u>Acteurs associés (hors CNTE) :</u> Eco-organismes, tous acteurs de chaque filière	Au fur et à mesure des réagréments. Ce point a été intégré à l'occasion du réagrément de la filière des DEEE ménagers. ●●○
b. Porter au niveau européen la proposition de limiter les transferts transfrontaliers correspondants	MEDDE (DGPR)	Conseil Environnement d'octobre, mais réflexion de plus long terme à mener	Point déjà signalé à la Commission Européenne. Réflexion à préciser au niveau national. <u>Acteurs associés (hors CNTE) :</u> entreprises	Travail à poursuivre. ○○○
c. Engager une réflexion sur la mise en œuvre du principe de proximité à l'échelle pertinente pour chaque flux	MEDDE (DGPR) MEIN	Début 2014	Cette mesure a fait l'objet d'un atelier de discussion lors de la Conférence de mise en œuvre du 16 décembre 2013, qui a permis d'en préciser les modalités d'application. Il a été décidé : - qu'un groupe de travail pourrait creuser cette réflexion dans les mois à venir afin de formaliser des propositions dans le « Plan déchets 2020 » ; - que dans le cadre de ce travail, les parties prenantes pourraient se doter d'une grille de lecture commune « croisant » l'application du principe de proximité avec chacune des étapes de gestion des déchets définies par la hiérarchie européenne de gestion des déchets et par flux ; - que ce travail pourra examiner les différents leviers d'action concrets permettant de progresser vers l'application du principe de proximité, sur la base des propositions formulées dans la note de cadrage de l'atelier : clarification de la base réglementaire, filières REP (responsabilité élargie du producteur), EIT (écologie industrielle et territoriale), engagements des industriels, commande publique, planification déchets, position dans la discussion européenne, approche spécifique aux DOM. <u>Acteurs associés (hors CNTE) :</u> Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement (FNADE), Fédération des entreprises du Recyclage, tous acteurs	La réflexion a été menée au sein du Conseil national des déchets, et en interministériel, pour préciser le positionnement suite à la Conférence de mise en œuvre. Deux réunions ont eu lieu les 6 mars et 24 avril 2014. Elles ont permis d'aboutir à un document de propositions législatives et d'orientations générales, qui a été discuté par le CND début juin pour inclusion dans le Plan déchets 2020. Par ailleurs, la loi économie sociale et solidaire contient des dispositions en faveur de la proximité. Le projet de loi relative à la transition énergétique pour une croissance verte propose d'aller plus loin à ce sujet en reprenant les propositions textuelles discutées au CND. ●●○



MESURES	MINISTERES	ÉCHEANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
<p>13</p> <p>Dans la continuité de la conférence sociale, développer les analyses prospectives relatives aux secteurs d'activités, métiers et compétences de la transition écologique</p>	<p>MEDDE (CGDD) MTEDS</p>	<p>1er semestre 2014</p>	<p>Articulation renforcée autour d'un agenda commun de l'observatoire national des métiers de l'économie verte (pilote : Commissariat général au développement durable) et du réseau observatoires et prospective emplois compétences (pilote : commissariat général à la stratégie et à la prospective) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ rapport Métiers de demain du Commissariat général à la stratégie et à la prospective (CGSP) et de la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES) qui sera publié au 1er trimestre 2014 ➤ valorisation des travaux sectoriels des observatoires de branches qui auront été préalablement identifiés par l'observatoire national de l'économie verte ➤ valorisation des travaux des Observatoires régionaux de l'emploi et de la formation (OREF) dans l'atelier 4 de l'observatoire des métiers de l'économie verte. ➤ synthèse et consolidation des travaux sur les impacts macroéconomiques <p><u>Acteurs associés (hors CNTE)</u> : Commissariat général à la Stratégie et à la Prospective (CGSP), Observatoires des branches, Observatoires régionaux de l'emploi et de la formation (OREF) Conférence des Présidents d'Université, Conférence des Grandes Ecoles à associer sur les analyses prospectives</p>	<p>Le CGSP/France Stratégie (FS) et la DARES ont publié en juillet 2014 le rapport métiers de demain : « Les métiers en 2022 ». A la suite de cette publication, FS et le CGDD ont organisé une journée technique d'échange le 4 septembre 2014 de lancement du réseau des observatoires emplois compétences et 2 focus sur les emplois et métiers de l'économie verte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une démarche prospective régionale dans le cadre d'une convention CGDD : Région Alsace ; ●●○ - Une démarche prospective sectorielle sur les emplois et les métiers des énergies marines renouvelables (EMR) menée par le Céreq (convention CGDD) et l'observatoire de la métallurgie. <p>De prochains travaux d'analyse seront conduits et présentés dans le cadre de l'ONEMEV.</p>



MESURES

MINISTERES

ÉCHEANCES ET
ÉTAPES

MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL

ÉTAT D'AVANCEMENT

14

Partager ces évolutions pour mieux prendre en compte leurs conséquences en matière d'emplois et de formation initiale et continue

MTEDS
(DGEFP)
MEDDE
(CGDD)
MOM

Avant fin 2013 pour la saisine du Conseil National de la Formation Professionnelle Tout au Long de la Vie

2014 pour l'articulation entre analyse et actions des principales instances consultation – coordination emploi - formation

Le Conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie-CNEFOP saisi le 11 décembre 2013 par courrier de 4 ministres (Fioraso, Martin, Peillon, Sapin), pour la constitution d'un groupe de travail sur 2 axes principaux :

- proposer une définition des priorités nationales de formation dans les filières principalement concernées par la transition écologique,
- capitaliser les travaux et les pratiques des régions et des branches prof en matière d'impact de la transition écologique sur les compétences et l'offre de formation.

Jusqu'à la fin 2014 pour les travaux du CNFPTLV avec les instances de consultation ou de concertation spécialisées dans la relation formation - emploi placées auprès des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, afin d'y faire connaître les études réalisées et de prévoir des actions sur l'adaptation des métiers et formations à la transition écologique.

Acteurs associés (hors CNTE): membres du Conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie (CNFPTLV), organisations non gouvernementales environnementales (ONGE) et Conférence des présidents d'université (CPU)

Mme Danielle Kaisergrüber, présidente du CNFPTLV (aujourd'hui devenu le CNEFOP) a présenté le plan d'action devant le Conseil national de la transition écologique lors de sa réunion du 29 avril 2014. ●●○

Deux pré-rapports sur les 2 axes ont été présentés/validés en Copil le 30 septembre 2014.



MESURES	MINISTERES	ÉCHEANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
<p>15</p> <p>Les filières émergentes sont accompagnées dans le cadre du Conseil national de l'industrie et de la Commission nationale des services. Un soutien renforcé sera apporté à 4 filières en vue de leur permettre d'exprimer pleinement leur potentiel emploi et de faire face aux défis d'évolution des compétences qu'elles rencontrent</p>				
a.	Filière rénovation énergétique du bâtiment : mettre en œuvre un plan de développement de l'emploi et d'adaptation des compétences	MEDDE (CGDD) MTEDS (DGEFP) MLETR (DHUP) MCC MEIN	<p>1^{er} semestre 2014 pour le lancement Jusqu'à 2016 pour la mise en œuvre des actions</p> <p>Choix de recourir au dispositif Action de développement de l'emploi et des compétences (ADEC), en articulation avec les autres actions de formation mises en œuvre dans le cadre du plan de rénovation énergétique de l'habitat</p> <p><u>Acteurs associés (hors CNTE)</u> : fédérations professionnelles, partenaires sociaux, Constructys, Fonds d'assurance formation des chefs d'entreprise artisanale, ADEME, ARF (accord cadre)</p>	<p>Le dispositif Action de développement de l'emploi et des compétences (ADEC) est en cours de constitution avec la profession. Son lancement est prévu avant novembre 2014.</p> <p>●○○</p>
b.	Filière efficacité énergétique active : lancer un groupe de travail interministériel sur l'adaptation aux évolutions en matière d'emploi et de compétences induites par la transition énergétique	MEDDE (CGDD) METL MTEDS (DGEFP) MEIN (DGE)	<p>Début 2014 pour analyse</p> <p>Courant 2014</p> <p>Groupe de travail des acteurs en coordination/articulation avec le comité stratégique de filière éco-industries (COSEI)</p> <p><u>Acteurs associés (hors CNTE)</u> : fédérations professionnelles, partenaires sociaux, ADEME, Opcalia et autres Organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) concernés</p>	<p>Les travaux et conclusions relatifs à l'emploi et à la formation du comité stratégique de filière (CSF) « efficacité énergétique » du COSEI, ainsi que ceux du groupe transverse « formation » seront intégrés dans le futur contrat de filière (prévu fin 2014).</p> <p>●●○</p> <p>De plus, dans le cadre du comité de domaine « systèmes éco-électriques », un rapport sur les emplois et compétences attachés au secteur a été produit. Il fera prochainement l'objet d'une présentation.</p>



MESURES	MINISTERES	ÉCHEANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
c.	Filière biodiversité et génie écologique : "axe emploi" du plan de développement de la filière	MEDDE (CGDD DEB) MOM	1er semestre 2014 Groupe de travail des acteurs en coordination/articulation avec le comité stratégique de filière éco-industries (COSEI) Mieux faire connaître, diffuser, renforcer les travaux existants. Mettre en œuvre les recommandations souhaitées du 3 ^{ème} rapport du comité de domaine « métiers de la biodiversité et des services écologiques » (prévu pour décembre 2013). Articuler ces travaux avec ceux du groupe de travail « Eau » du COSEI dans la lignée du contrat de filière validé le 9 octobre 2013. <u>Acteurs associés (hors CNTE)</u> : entreprises, COSEI, direction de l'eau et de la biodiversité, fédérations professionnelles, partenaires sociaux, Agence technique des espaces naturels (ATEN), Agence pour la formation professionnelle des adultes (AFPA)	Le 3 ^{ème} rapport du comité de domaine « métiers de la biodiversité et des services écologiques » est en ligne depuis juin 2014 sur le site internet du MEDDE. ●●○ La coordination CGDD(COSEI)/DEB se poursuit.
d.	Filière bois : doter le futur contrat de filière bois d'un volet emplois / compétences	MAAF MTEDS (DGEFP) MEDDE (CGDD) MLETR (DHUP) MEIN	1er semestre 2014 au plus tôt (calage avec le contenu et le calendrier de sortie du contrat de filière) Intégration dans une démarche partenariale pilotée DHUP ; groupe de travail sur les métiers et formations filière construction bois. Des appels à projet auprès des territoires/DREAL sont en cours <u>Acteurs associés (hors CNTE)</u> : comité stratégique de filière	Un premier état des lieux a été réalisé. Des pistes d'action sont en cours de définition notamment sur l'adaptation de l'offre de formation et sur la promotion de la filière et de ses métiers. ●●○



MESURES	MINISTERES	ÉCHEANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
16 Mettre en place en 4 trois démonstrateurs territoriaux de soutien aux reconversions professionnelles, dans des bassins d'emploi particulièrement concernés par la transition écologique et énergétique	MTEDS (DGEFP) MEDDE (CGDD) MLETR	1er trimestre 2014 Déploiement auprès des DREAL – DIRECCTE à partir du 2 ^{ème} trimestre 2014	Action en cours entre le Commissariat général au développement durable et la Direction générale de l'emploi et de la formation professionnelle pour la réalisation d'outils méthodologiques pour l'accompagnement des transitions professionnelles des filières industrielles impactées par la transition écologique et l'efficacité énergétique avec la déclinaison territoriale, sur trois territoires, de ces travaux. Rappel livrable : Rapport/kit méthodologique pour l'accompagnement des reconversions professionnelles, dans des bassins d'emploi particulièrement concernés par la transition écologique et énergétique, permettant de sécuriser les parcours de salariés ou de demandeurs d'emploi passant d'un métier fragilisé à un métier en développement lié à la transition écologique. - parcours d'acquisition des compétences, - offre de formation professionnelle disponible/ nécessaire, - dispositifs d'accompagnement portés par les acteurs de terrain de l'emploi, de la formation et de l'orientation. <u>Acteurs associés (hors CNTE) :</u> Opcalia, Association pour la gestion de la formation des salariés des petites et moyennes entreprises (Agefos-PME), Association des régions de France (ARF), Union des industries et des métiers de la métallurgie (UIMM), Agence pour la formation professionnelle des adultes (AFPA), Pôle Emploi, Conseil national de l'industrie (CNI)	Le rapport final/kit méthodologique d'analyse-diagnostic des 3 territoires pilotes et détaillant les méthodologies et outils d'accompagnement à mettre en œuvre est en cours de finalisation. Des groupes régionaux de validation/retour d'expérience dans les 3 sites pilotes ont eu lieu en septembre/octobre. Un Comité d'Orient Stratégique (COS) s'est réuni le 13 octobre 2014, au cours duquel un plan détaillé du rapport a été présenté. La remise du rapport final aura lieu début novembre lors d'un COS à programmer. La phase de déploiement est prévue à partir de novembre 2014.





MESURES	MINISTERES	ÉCHEANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
<p>17</p> <p>Faire de la transition écologique et énergétique un levier pour l'insertion professionnelle des jeunes et des publics fragiles</p>	<p>MTEDS (DGEFP) MEDDE (CGDD) MLETR (ANAH)</p>	<p>1er trimestre 2014</p>	<p>Actions des ministères des l'écologie et du logement mobilisant l'ensemble des dispositifs d'insertion, d'alternance, de professionnalisation, aussi bien à durée déterminée qu'à durée indéterminée, notamment les emplois d'avenir, les contrats de génération, l'apprentissage, le contrat de professionnalisation et les périodes de professionnalisation.</p> <p><u>Acteurs associés (hors CNTE)</u> : ADEME, Organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA), fédérations professionnelles, associations et entreprises volontaires, Association des régions de France (ARF), Agence nationale de l'habitat (ANAH), collectivités</p>	<p>Plus de 15 000 emplois d'avenir sur métiers verts/verdissants ont été créés à mi-2014. Pour cette seule année, 1 404 EA ont été prescrits par le MEDDE au sein du secteur marchand et non marchand.</p> <p>La convention Etat-Anah pour le recrutement de 800 ambassadeurs de la rénovation énergétique se poursuit.</p>
<p>18</p> <p>Adapter l'offre de formation initiale et continue aux besoins induits par la transition écologique et énergétique :</p>				
<p>a.</p> <p>Poursuivre la prise en compte de l'éducation à l'environnement et au développement durable dans les formations technologiques et professionnelles de l'enseignement scolaire et supérieur</p>	<p>MAAF MENESR (DGESCO) (DGESIP) MEDDE (CGDD)</p>	<p>Rentrée 2015 et conférence d'Aichi-Nagoya de novembre 2014</p>	<p>Groupe de travail avec la conférence des présidents d'université (CPU) et la conférence des grandes écoles (CGE) pour les diplômés d'enseignement supérieur.</p> <p>Analyse du niveau d'intégration de l'Education à l'environnement et au développement durable dans les diplômes professionnels (jusqu'à Bac /BTS) de l'éducation nationale (étude Commissariat général au développement durable / Centre d'études et de recherches sur les qualifications)</p> <p><u>Acteurs associés (hors CNTE)</u> : commissions professionnelles consultatives, CPU, CGE</p>	<p>Le travail avec le Centre d'études et de recherches sur les qualifications sur le verdissement des diplômes de l'éducation nationale est en cours de finalisation. Un pré-rapport est en cours de validation.</p>



MESURES

MINISTERES

ÉCHEANCES ET
ÉTAPES

MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL

ÉTAT D'AVANCEMENT

b.

Élaborer un référentiel de compétences en matière d'environnement et de développement durable pour les formations supérieures

**MENESR
(DGESIP)**
MEDDE
(CGDD)

1^{er} semestre
2014 pour 1^{ère}
vague

Groupe de travail avec la conférence des présidents d'université et la conférence des grandes écoles, et mobilisation des commissions pédagogiques nationales

2015 et 2016
pour les
licences
profession-
nelles

Cahier des charges du programme national d'accréditation
Acteurs associés (hors CNTE) : commissions professionnelles consultatives, commissions pédagogiques nationales, conférence des présidents d'universités (CPU), conférence des grandes écoles (CGE)

Le référentiel de compétences transversales élaboré par le groupe de travail CPU/CGE est en cours d'exploitation.

Le premier test international de connaissances sur le développement durable « Sustainability Literacy Test » a été finalisé début avril lors de la Semaine du développement durable. Il est applicable quels que soient la discipline étudiée, le type et le lieu de formation (QCM de 50 questions, temps de passation 30 min).

L'atelier 5 de l'Observatoire national des métiers de l'économie verte sur « compétences transversales « vertes » s'est tenu le 10 octobre 2014.





MESURES	MINISTERES	ÉCHEANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
c. Faire de la transition écologique un volet obligatoire des contrats de plan régionaux de développement des formations professionnelles	MTEDS (DGEFP) MEDDE (CGDD)	2014 puis 2016	Prise en compte dans la prochaine circulaire contrats de plan régionaux de développement des formations professionnelles (CPRDFP) du ministère du travail (2014) pour mise en œuvre dans la prochaine génération des CPRDFP (2016) <u>Acteurs associés (hors CNTE) : Régions</u>	Un certain nombre de contrats de plan régionaux de développement des formations professionnelles (CPRDFP) comportent déjà des dispositions « transition écologique ». Les services déconcentrés seront attentifs à la systématisation de l'intégration de la thématique transition écologique dans les prochains CPRDFP. ●●○
d. Développer les formations des demandeurs d'emploi aux métiers porteurs de la transition écologique	MTEDS (DGEFP) MEDDE (CGDD)	1er trimestre 2014	Mobilisation du plan « 100 000 formations prioritaires pour l'emploi » (Coordination Pôle emploi) <u>Acteurs associés (hors CNTE) : Pôle emploi, partenaires sociaux</u>	Pôle emploi a fléchi une proportion des 100 000 formations prioritaires sur des métiers de l'économie verte. L'économie verte est prise en compte dans l'organisation nationale et régionale de Pôle Emploi (dans le cadre du plan triennal Pôle Emploi 2015) avec des réseaux de référents « économie verte » en régions. ●●○



MESURES	MINISTERES	ÉCHEANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
e. Orienter une partie des financements du fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels vers l'accompagnement de la transition écologique et énergétique	MTEDS (DGEFP) MEDDE (CGDD)	Fin 2014	Mobilisation de l'appel à projets « Mutations économiques » du Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels lancé le 3 octobre 2013. <u>Acteurs associés (hors CNTE)</u> : Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels, Organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) et Organisme Paritaire Agréé au titre du Congé Individuel de Formation (OPACIF)	L'appel à projet « mutations économiques » a été lancé et massivement amplifié en 2014 par rapport à 2013. ●●●
19 Valoriser et rendre plus visibles les métiers et compétences liés à la transition écologique et énergétique	MLETR (DHUP) MEDDE (CGDD) MTEDS	1er semestre 2014	Etendre ou créer de nouveaux cadres de labellisation pour leur reconnaissance, notamment dans le secteur de la rénovation et de la construction (label Reconnu Garant Environnement) Travailler avec les fédérations professionnelles du bâtiment et les acteurs intervenant dans la construction pour étudier l'opportunité de renforcer ce label (en quantité d'artisans et de prestataires couverts / qualité de prestations) et d'en créer de nouveaux. <u>Acteurs associés (hors CNTE)</u> : fédérations professionnelles du bâtiment, Syntec-Ingénierie, formation aux économies d'énergie dans le bâtiment, association des régions de France (ARF)	Mention « Reconnu Garant Environnement » a été prolongée pour les artisans et entreprises, et étendue à la maîtrise d'œuvre. ●●○ L'écoconditionnalité des aides à la rénovation énergétique de l'habitat est entrée en vigueur en juillet 2014.



MESURES	MINISTERES	ÉCHEANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
20 Faire émerger un ou des pôles universitaires de formation et de recherche de référence environnementale à l'horizon 2015	MENESR (DGESIP) MEDDE (SG)	2015	<p>En cohérence avec les pôles de compétitivité, en s'appuyant sur les universités, écoles et organismes de recherche d'un même site, impliquant notamment les établissements d'enseignement supérieur et de recherche du ministère de l'écologie et en tenant compte des innovations pédagogiques liées au numérique : mobilisation des contrats de site pluriannuels mis en place par la loi du 23 juillet 2013.</p> <p><u>Acteurs associés (hors CNTE)</u> : conférence des présidents d'universités, conférence des grandes écoles, Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), établissements d'enseignement supérieur et de recherche du MAAF</p>	<p>Le groupe dédié inter services MESR/MEDDE (SG et CGDD) a identifié 5 pôles de compétitivité et universitaires/de recherche :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Paris-est avec ENPC et universités Marne La Vallée et Créteil sur Ville durable, - Montpellier sur le thème eau, - Aquitaine : Xylofutur sur la filière bois, - Bretagne sur les EMR, - Champagne-Ardenne sur les agro-ressources et la biomasse. <p>Un 6^{ème} pôle est à l'étude.</p>
Prendre en compte les impacts de la transition écologique et énergétique sur le travail dans le plan santé au travail 2015-2019	MTEDS (DGT) MEDDE (CGDD / DGPR)	2ème trimestre 2014	<p>Articuler l'élaboration du Plan National Santé-Environnement 3 et du Plan Santé au Travail 3 : groupe de travail ministère de l'écologie / ministère de la santé + /Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (ANACT)</p> <p><u>Acteurs associés (hors CNTE)</u> : conseil d'orientation des conditions de travail, Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail, partenaires sociaux</p>	<p>L'articulation avec le Plan National Santé-Environnement 3 (PNSE3) interviendra après la phase actuelle de consultation.</p> <p>Le calage avec le futur Plan santé au travail 3 (PST3) s'effectuera en 2015.</p>



	MESURES	MINISTERES	ÉCHEANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
21	Renforcer la lutte contre les pollutions liées aux nitrates et aux produits phytosanitaires				
	a.	Supprimer la prolifération des algues vertes	MEDDE (DGALN) MAAF	D'ici 10 ans	<p>Optimisation de la gestion de l'azote à l'échelle des territoires grâce au projet agro-écologique (plan Energie Méthanisation Autonomie Azote)</p> <p>Surveillance renforcée de l'azote total au niveau des territoires à enjeu (loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt – déclaration obligatoire des ventes et cessions d'azote minéral).</p> <p>Missions Conseil Général de l'Alimentation de l'Agriculture et des Espaces Ruraux / Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable sur le bilan du plan algues vertes Bretagne et sur les mesures nécessaires sur les autres zones touchées</p>
b.	Identifier et protéger 1000 captages prioritaires	MEDDE (DGALN) MAAF MASSDF	Prochaine Conférence environnementale	<p>Liste de 1000 captages, identifiés dans les projets de schémas directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) adoptés par les comités de bassin en septembre 2014, sur lesquels seront élaborés des plans d'action, pour garantir la qualité de la ressource en eau. Ces plans pourront inclure le développement de l'agriculture biologique et de l'agro-écologie ou toute autre mesure disponible (MAE, outils fonciers, animation et conseil, expérimentation,...) selon le territoire pertinent d'action autour du captage et les diagnostics réalisés. Ils privilégieront l'approche contractuelle mais pourront déboucher si nécessaire sur des mesures réglementaires (zones soumises à contraintes environnementales).</p> <p><u>Acteurs associés (hors CNTE) : Agences de l'eau, Agences régionales de santé (ARS), collectivités locales</u></p>	<p>1000 captages prioritaires ont été proposés dans le cadre de la rédaction des projets de SDAGE. Une carte a été diffusée le 23 juillet lors de la communication en Conseil des Ministres sur la politique de l'eau.</p>



MESURES	MINISTERES	ÉCHEANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
c. Financer la lutte contre les pollutions diffuses grâce aux 10èmes programmes des agences de l'eau, aux fonds européens, et à l'élargissement de la redevance phytosanitaire	MEDDE (DGALN) MAAF MEIN MFCP	2013-2018	10èmes programmes (850 millions d'euros sur les pollutions diffuses agricoles, avec possibilité d'abonder par la fongibilité asymétrique) Document de cadrage national et programmes de développement rural régionaux respectant cette priorité Décret en conseil d'Etat et arrêté cosigné MAAF-MEDDE pour la redevance phytosanitaire <u>Acteurs associés (hors CNTE)</u> : Commissariat Général à l'Égalité des Territoires, Agences de l'eau, Collectivités locales	Travaux d'élaboration du document de cadrage national et programmes de développement rural régionaux en cours d'achèvement. La commission a fait de nombreuses remarques sur le projet proposé, notamment sur le manque d'ambition de certaines mesures agro-environnementales, les discussions doivent se poursuivre dans les semaines qui viennent. Décret et arrêté pour l'élargissement de l'assiette signés par les ministères de l'écologie et de l'agriculture et à la signature du ministère des finances.
d. Approuver les nouveaux programmes d'action nitrates	MEDDE (DGALN) MAAF MASSDF	Mars 2014	Programme d'action national amélioré et programmes d'action régionaux (PAR).	Tous les textes nationaux sont parus en octobre. Les 21 PAR sont signés.
e. Supprimer le taux réduit de TVA pour les engrais et encourager le passage au « zérophyto » dans toutes les collectivités	MEDDE (DGALN) MAAF MEIN MFCP MASSDF	Fin 2013 pour la TVA engrais	Projet de loi de finances 2014 pour la TVA engrais Mission Conseil général de l'environnement et du développement durable / Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux en cours sur les zones non agricoles Soutien aux démarches Zéro Phyto auprès des collectivités et des particuliers (chartes, conventions de partenariat, actions de communication) <u>Acteurs associés (hors CNTE)</u> : Agences de l'eau	Amendement TVA engrais effectivement voté dans la loi de finances initiale 2014. Proposition de loi sur le zéro phyto adoptée le 23 janvier 2014. Lancement le 22 mai de l'action « Terre saine – villes et villages sans pesticides » avec la création d'un label « Terre saine » pour les collectivités 2eme réunion du groupe de travail le 12 juin. Amendement gouvernemental au projet de loi biodiversité visant à rapprocher au 1 ^{er} mai 2016 (au lieu du 1 ^{er} janvier 2020) l'interdiction d'utiliser des pesticides sur les espaces verts publics, voté en commission à l'assemblée nationale.



MESURES	MINISTERES	ÉCHEANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
<p>22 Poursuivre l'amélioration du traitement des eaux usées domestiques :</p>				
<p>a. Proposition d'évolution du dispositif d'assainissement non collectif pour améliorer l'application des normes et prévenir les risques d'investissements inadaptés ou trop coûteux tout en gardant les mêmes exigences environnementales</p>	<p>MEDDE (DGALN) MASSDF MDFP</p>	<p>Fin 2013 à fin 2014</p>	<p>Enquête auprès des préfectures pour le bilan des services publics d'assainissement non collectif (SPANC) Mission Conseil général de l'environnement et du développement durable /Inspection générale des affaires sociales sur l'efficacité de l'agrément des filières Poursuite de l'accompagnement des usagers et des SPANC pour la mise en œuvre de la réglementation actuelle</p> <p><u>Acteurs associés (hors CNTE)</u> : associations de protection des consommateurs, Centre d'études et de recherches de l'industrie du béton, Centre scientifique et technique du bâtiment, AFNOR, Fédération Nationale des Communes Concédantes et Régies</p>	<p>Résultats de l'enquête en cours d'exploitation. Guide des Services publics d'assainissement non collectifs en cours de révision. Plaquette sur les droits et devoirs des acheteurs/vendeurs de biens immobiliers, à destination des usagers, disponibles chez les notaires, et téléchargeable sur le site interministériel de l'assainissement non collectif (http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr/) Rapport CGEDD/IGAS remis aux ministères. Le plan d'actions national sur l'assainissement non collectif a été présenté aux assises nationales de l'assainissement non collectif les 8 et 9 octobre 2014.</p>
<p>b. Améliorer les règles de gestion et de traitement du temps de pluie par le système d'assainissement collectif et inciter à la réalisation de schémas de gestion des eaux pluviales dans les zones les plus exposées au ruissellement</p>	<p>MEDDE (DGALN)</p>	<p>Mi-2014 à 2015</p>	<p>Révision de l'arrêté du 22 juin 2007 Groupe de travail pour définir les modes d'incitation possibles (outil « zonage pluvial » et guide explicatif associé, guide méthodologique, aides financières...)</p> <p><u>Acteurs associés (hors CNTE)</u> : Fédération Nationale des Communes Concédantes et Régies (FNCCR), Agences de l'eau, Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA), Groupe de Recherche Rhône Alpes sur les Infrastructures et l'Eau</p>	<p>– Arrêté révisé en cours de finalisation, en association avec le groupe technique « assainissement » et en concertation avec la FNCCR et les services techniques de collectivités. Etude sur les surcoûts liés au temps de pluie terminée.</p> <p>– Rédaction d'une première version d'un guide sur l'outil « zonage pluvial ». Première réunion du groupe de travail planifiée au dernier trimestre 2014.</p>



MESURES	MINISTERES	ÉCHEANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
c. Nouveau plan micropolluants et mise en place de la « liste de vigilance »	MEDDE (DGALN) MAAF MASSDF MEIN	2014 pour le plan micro-polluant	<p>Mise en place d'un comité de pilotage, réalisation d'un plan intégré sur la base du bilan des plans précédents ou en cours (micropolluants, médicaments, PCB)</p> <p>Mise en place de la « liste de vigilance » prévue par la nouvelle directive substances de la Commission européenne permettant de surveiller les pollutions par certaines substances émergentes</p> <p><u>Acteurs associés (hors CNTE)</u> : Agences de l'eau, Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA), AQUAREF, Etablissements publics sous tutelle MEDDE, Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) (et autres établissements publics sous tutelle Ministère de la Santé)</p>	<p>Une première version du plan micropolluants interministériel est en cours de validation entre les différents ministères. La consultation officielle sera lancée avant la fin de l'année.</p> <p>Le MEDDE participe aux travaux de la commission européenne pour l'élaboration de la liste de vigilance qui devrait être publiée d'ici la fin 2014. Au niveau national, l'ONEMA a engagé avec le consortium AQUAREF une réflexion sur les modalités de mise en œuvre organisationnelle et technique.</p>
23 Lancement d'un nouveau plan national « zones humides » en 2014	MEDDE (DGALN) MAAF	2014	<p>Plan national. Rédaction appuyée par un groupe national zones humides issu du Comité National de l'Eau (CNE) et du futur Conseil National Biodiversité (CNB) à partir notamment des conclusions sur le bilan du plan précédent. Ce nouveau plan proposera des actions pour développer l'appui à l'élevage extensif en zone humide, promouvoir la réalisation d'une carte de référence à l'échelle nationale, articulée à la production d'inventaires locaux, renforcer la prise en compte des zones humides dans l'aménagement urbain, dans la prévention des inondations et la lutte contre le changement climatique. Les questions de formation et de connaissance seront également abordées</p> <p><u>Acteurs associés (hors CNTE)</u> : Groupe national zones humides</p>	<p>Le 3^{ème} plan national d'action pour les milieux humides a été élaboré sur la base du bilan du plan précédent, d'une évaluation du CGEDD, et de contributions nombreuses de différents organismes et acteurs concernés ainsi que d'une consultation des services de l'Etat et des membres du groupe national pour les milieux humides (GNMH).</p> <p>Une première version du plan a été présentée et débattue en réunion du groupe national pour les milieux humides le 6 mai dernier. Une nouvelle version a été travaillée sur la base de propositions écrites des membres du GNMH. Un lancement officiel de ce plan par la Ministre a eu lieu le 15 juin dans le marais Poitevin à l'occasion de la célébration de la reconquête du label par le parc.</p>



	MESURES	MINISTERES	ÉCHEANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT	
24	Faciliter les travaux de restauration des cours d'eau et de prévention des inondations	MEDDE (DGALN) MDFP MEIN MFCP MCC	Projet de loi métropole	Nouvelle compétence « milieux aquatiques et prévention des inondations » confiée aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et financements dédiés dans le projet de loi de modernisation de l'action publique et de modernisation des métropoles.	Figure effectivement dans la loi votée. Mise en œuvre (décrets) en cours de concertation.	●●●
25	Conjuguer sécurisation à court terme et gestion à long terme de la ressource en eau					
a.	Mettre en œuvre des projets de territoire visant à améliorer la connaissance de la ressource, à promouvoir les économies d'eau, à améliorer la qualité des milieux aquatiques tout en sécurisant l'approvisionnement	MEDDE (DGALN) MAAF	Automne 2013 pour la levée du moratoire Fin 2013 pour la définition du projet de territoire	Courrier aux Agences de l'eau exposant les conditions de levée du moratoire (mise en œuvre préalable d'un projet de territoire, à une échelle suffisante, répondant aux principes avancés par le rapport Martin). Instructions complémentaires prévues sur la base des propositions de la Commission de suivi hydrologique du CNE relatives à la définition des projets de territoire. <u>Acteurs associés (hors CNTE)</u> : Agences de l'eau, commission de suivi hydrologique du Conseil National de l'Eau	Le cadrage du contenu des projets de territoire éligibles aux aides des agences de l'eau a été validé par le CNE. Il sera notifié aux Agences de l'eau.	●●○
b.	Réviser l'arrêté de 2010 et participer à l'élaboration d'une réglementation européenne sur la REUSE	MEDDE (DGALN) MAAF MASSDF	Début 2014 pour l'arrêté	Révision de l'arrêté, en tenant compte des enjeux de santé Participation de la France aux travaux communautaires <u>Acteurs associés (hors CNTE)</u> : Secrétariat général des affaires européennes (SGAE), Agences régionales de santé	Arrêté du 25 juin 2014 publié le 4 juillet 2014 : la réutilisation d'eaux usées traitées pour l'irrigation par aspersion ne nécessite plus de période expérimentale préalable.	●●●
c.	Analyser les retours d'expérience sur la récupération des eaux de pluie	MEDDE (DGALN) MASSDF	Début 2014	Exploitation du rapport d'étude du centre d'études techniques de l'équipement, en tenant compte des enjeux de santé <u>Acteurs associés (hors CNTE)</u> : Agences régionales de santé	Rapport remis, analyse en cours	●○○



	MESURES	MINISTERES	ÉCHEANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT		
26	Faciliter et fiabiliser l'accès par le citoyen à des données sur l'eau facilement compréhensibles						
	a.	Simplifier le système d'information sur l'eau (SIE)	MEDDE (DGALN)	Septembre 2014	<p>Amélioration de la gouvernance du SIE et audit sur la qualité de la gestion du SIE</p> <p>Organisation d'un débat sur l'ouverture des données sur l'eau début 2014 et propositions d'organisation à faire par le groupe de travail du Comité permanent des usagers du système d'information sur l'eau (CPU SIE) du CNE pour faciliter l'accès aux données</p> <p><u>Acteurs associés (hors CNTE)</u> : Secrétariat général du Gouvernement (SGG), CPU SIE, et principaux acteurs du SIE (ONEMA, Agences de l'eau, Etalab...)</p>	<p>Plan d'actions pour l'accès aux données sur l'eau en 9 actions sur 2014-2015.</p> <p>Organisation du débat pluraliste sur l'ouverture des données en 4 phases via les Comités de bassin sur l'ensemble de l'année 2014.</p> <p>Appel d'offre pour un audit qualité du SIE lancé (examen des offres en cours)</p>	●●○
	b.	Consolider et renforcer l'observatoire national des services d'eau et d'assainissement	MEDDE (DGALN) MDFP	2015	<p>Amélioration du site de l'observatoire (www.services.eaufrance.fr) afin de compléter l'offre de service et de faciliter sa consultation</p> <p><u>Acteurs associés (hors CNTE)</u> : Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, Comité consultatif des prix et de la qualité des services publics d'eau et d'assainissement (CCPQSPEA)</p>	<p>Un programme de travail a été validé au Comité national de l'eau du 18 décembre 2013. Deux réunions ont eu lieu les 27 janvier et 3 mars 2014 : des pistes d'amélioration ont été présentées au CCPQSPEA plénier du 7 avril 2014.</p> <p>Les recommandations seront proposées à la validation au CNE.</p>	●○○
c.	Revoir le cadre des factures d'eau pour améliorer la compréhension du consommateur	MEDDE (DGALN)	Proposition pour fin 2014	<p>Selon propositions du Comité consultatif des prix et de la qualité des services publics d'eau et d'assainissement (CCPQSPEA) du CNE.</p> <p><u>Acteurs associés (hors CNTE)</u> : CCPQSPEA</p>	<p>Programme de travail validé au Comité national de l'eau du 18 décembre 2013. Voies d'amélioration de l'accès à la facture d'eau et à son contenu présentées au CCPQSPEA plénier du 7 avril 2014.</p> <p>Les recommandations seront proposées à la validation au CNE.</p> <p>Un projet de modèle de facture est en cours de validation.</p> <p>En parallèle, examen avec les autres ministères de l'accessibilité de la facture d'eau dans les habitats collectifs.</p>	●●○	



	MESURES	MINISTERES	ÉCHEANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT	
27	Renforcer la gouvernance locale					
	a. Mandater un groupe de travail qui proposera des orientations pour améliorer la gouvernance des instances de bassin et locales	MEDDE (DGALN)	Renouvellement des comités de bassin en 2014	Propositions du groupe de travail pour améliorer la gouvernance des instances de bassin et locales (commissions locales de l'eau notamment) <u>Acteurs associés (hors CNTE) : Conseil national de l'eau (CNE)</u>	Modification du collège des usagers des comités de bassin (arrêté du 27/03/2014). Décret sur l'élection du président et des vices présidents publié le 29 juin 2014 (décret 2014-722). Examen en cours de la modification du collège des élus des comités de bassin. Concernant les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux, un séminaire a été organisé les 23 et 24 septembre 2014.	●●○
	b. S'appuyer sur le niveau régional pour mettre en cohérence les politiques publiques	MEDDE (DGALN)	2014	Mise en place de conférences régionales de l'eau. <u>Acteurs associés (hors CNTE) : collectivités locales</u>	Action retardée par les discussions sur la réorganisation territoriale.	○○○
28	Améliorer l'efficacité du service public d'eau et d'assainissement	MEDDE (DGALN) MDFP	Projet de loi décentralisation	Rationalisation de l'organisation des services publics via le deuxième projet de loi décentralisation et les propositions du Comité consultatif des prix et de la qualité des services publics d'eau et d'assainissement (CCPQSPEA) du Conseil national de l'eau <u>Acteurs associés (hors CNTE) : CCPQSPEA</u>	Un programme de travail a été validé au Comité national de l'eau du 18 décembre 2013. Cet enjeu sera traité en parallèle de la réorganisation territoriale.	●○○
	Agir de façon spécifique dans les départements d'outre-mer pour y améliorer les infrastructures d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement	MEDDE (DGALN) MOM MASSDF	Lancement du plan en 2014	Missions complémentaires (CGEDD, IGA) pour préciser le contour du plan. Construction d'un plan d'action Outre Mer pluri-annuel visant à améliorer la gouvernance de l'eau, renforcer l'ingénierie et consolider le financement des projets <u>Acteurs associés (hors CNTE) : ONEMA, Offices de l'eau, Comité consultatif des prix et de la qualité des services publics d'eau et d'assainissement (CCPQSPEA)</u>	Lettre de mission signée par les Ministres de l'Ecologie et des Outre-mer. Diagnostic attendu pour la fin de l'année.	●○○



MESURES	MINISTERES	ÉCHEANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
30 Poursuivre la réflexion sur la fiscalité des ressources en eau	MEDDE (CGDD - DGALN) MFCP MAAF	2014	Travail dans le cadre du comité de fiscalité écologique (sous groupe eau et biodiversité) avec contribution des agences de l'eau aux réflexions initiées par le rapport d'évaluation de la politique de l'eau (CIMAP) <u>Acteurs associés (hors CNTE) : Agences de l'eau</u>	Travaux du Comité pour la fiscalité écologique (CFE) depuis l'automne 2013. Réflexions à poursuivre. ●○○



	MESURES	MINISTERES	ÉCHEANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT	
31	Etablir un programme d'actions prioritaires pour l'acquisition, la diffusion et la valorisation des connaissances scientifiques et techniques, ou acquises par les sciences participatives, sur les écosystèmes marins, en particulier dans les Outre-mer:					
	a.	Définir les priorités scientifiques et opérationnelles pour appuyer les politiques publiques (Directive cadre stratégie pour le milieu marin, Directive habitat faune flore et N. 2000, stratégie aires marines protégées,...) au sein des programmes des établissements de recherche en termes d'infrastructures d'observation et de recherche Associer les sciences participatives au recueil de données pour appuyer les politiques publiques	MEDDE (CGDD/ DGALN) MENESR	Fin 2014 pour la métropole Fin 2015 pour l'outre-mer	Concertation avec les établissements publics concernés et les associations Groupe de travail pour l'élaboration d'une stratégie d'acquisition de connaissances <u>Acteurs associés (hors CNTE)</u> : Comité spécialisé pour la recherche marine, maritime et littorale (COMER), Alliance nationale de recherche pour l'environnement, Agence des Aires Marines Protégées (AAMP), Conférence des présidents d'université (CPU) et Institut de recherche pour le développement (IRD) et acteurs associatifs et socioprofessionnels pour les sciences participatives.	Validation du nouveau contrat d'objectif de l'IFREMER, le 10 avril 2014. Finalisation fin avril des feuilles de route des établissements sous convention pour 2014 Identification en cours des besoins de recherche pour la Directive cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM). Finalisation en cours du cadrage de l'élaboration d'un programme d'acquisition de connaissances sur les écosystèmes marins en cours de validation. Un échange avec les établissements publics concernés a eu lieu le 25 septembre. Une consultation des parties prenantes est prévue en novembre. Le lancement des travaux est attendu avant fin 2014.
	b.	Développer la valorisation des données, notamment celles issues des études d'impact des acteurs économiques	MEDDE (CGDD) MENESR	Fin 2014	Groupe de travail qui proposera notamment un guide de bonnes pratiques pour la valorisation des données et d'éventuelles mesures législatives ou réglementaires <u>Acteurs associés (hors CNTE)</u> : IFREMER, Institut de recherche pour le développement (IRD), Muséum National d'Histoire Naturel (MNHN), BRGM, CNRS, Agence des Aires Marines Protégées (AAMP) et les acteurs socio-économiques, Conférence des présidents d'université (CPU)	Méthodologie en cours de finalisation en vue d'un lancement des travaux.



MESURES	MINISTERES	ÉCHEANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
c. Renforcer la structuration de l'expertise scientifique sur la biodiversité marine dans les instances nationales et territoriales	MEDDE (DGALN) MENESR	2015	<p>L'expertise scientifique marine sera renforcée de façon significative au sein du futur comité national de la biodiversité, ainsi qu'au sein des instances territoriales, prévus par le projet de loi biodiversité, puis par le dispositif réglementaire.</p> <p><u>Acteurs associés (hors CNTE)</u> : Comité spécialisé pour la recherche marine, maritime et littorale (COMER), Alliance nationale de recherche pour l'environnement, Agence des Aires Marines Protégées (AAMP), CPU et Institut de recherche pour le développement (IRD).</p>	<p>Projet de loi biodiversité présenté en Conseil des ministres le 26 mars 2014 et adopté par la Commission développement durable de l'Assemblée nationale le 26 juin 2014. Des précisions sur la gouvernance seront apportées dans le cadre des travaux réglementaires liés au projet de loi biodiversité.</p> <p>Finalisation fin avril des feuilles de route des établissements sous convention 2014. Les conventions entre le MEDDE et les opérateurs ont toutes été signées.</p>
d. Outre-mer : élaboration par les territoires volontaires de plans d'action priorités pour le rétablissement du bon fonctionnement des écosystèmes marins et littoraux	MEDDE (DGALN) MOM MENESR	2014 pour les premiers diagnostics	<p>Mission pour établir le diagnostic de l'état des connaissances scientifiques et de leur accessibilité</p> <p>Appel à projet avec des territoires volontaires (à l'échelon régional ou éventuellement local)</p> <p>Réalisation phasée de plans d'actions priorités qui reprenne la méthode de la directive cadre stratégie pour le milieu marin.</p> <p><u>Acteurs associés (hors CNTE)</u> : collectivités, Initiative française pour la conservation et la gestion de la biodiversité outre-mer, établissements publics et universités d'outre mer</p>	<p>Réunions de travail (DGOM, MENESR, CNRS) tenues pour préciser le cadre de travail et définir les critères d'aides à l'identification des territoires volontaires.</p> <p>Appel à candidature lancé par le MOM en juin pour identifier les territoires d'outre-mer volontaires pour mettre en œuvre l'expérimentation. Analyse des candidatures et précision de la méthode pour lancer les expérimentations en cours.</p>



MESURES	MINISTERES	ÉCHEANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
32 Assurer la protection des espèces marines et des espaces naturels marins :				
a. Actualiser le dispositif de protection des espèces marines	MEDDE (DGALN/ DPMA) MOM	2015	Groupe de travail pour mettre au point un programme d'action définissant les mesures réglementaires nécessaires et les moyens de contrôle <u>Acteurs associés, (hors CNTE) :</u> Muséum National d'Histoire Naturel (MNHN), IFREMER, AAMP	Actualisation de la liste des espèces pour lesquelles la France a des engagements en matière de protection réalisée par le MNHN. Analyse en cours par la DEB. La concertation inter-service sera ensuite menée sur cette base. Projet d'amendement à la loi biodiversité retenu par la commission développement durable pour permettre d'appliquer le dispositif L411-2 de protection des espèces dans la ZEE. Sollicitation d'expertise juridique en cours.
b. Assurer la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie des aires marines protégées	MEDDE (DGALN) MOM MVJS	Echéances issues de la stratégie de création et de gestion d'aires marines protégées	Concertation pour accompagner la mise en œuvre de la stratégie comportant un échéancier pour la création des nouveaux parcs et des propositions de renforcement du réseau existant. <u>Acteurs associés (hors CNTE) :</u> AAMP, gestionnaires d'AMP, collectivités d'outre-mer	Révision en cours du contrat d'objectifs de l'Agence des aires marines protégées (AAMP). Le parc naturel marin du bassin d'Arcachon a été créé par décret du 5 juin 2014 (420 km ²). Ce qui porte à six le nombre de parcs naturels marins en France. La mise à l'étude du Parc naturel marin du Cap Corse a par ailleurs été officialisée par arrêté ministériel du 5 juin 2014, et le comité installé en juillet par Mme la Ministre. Le Parc Naturel de la mer de Corail a également été créé le 23 avril 2014. Il couvre 1,3 million de km carrés (équivalent à 3 fois les eaux métropolitaines), faisant passer le réseau français d'aires marines protégées de 4 à 16 % des eaux sous juridiction française.



MESURES	MINISTERES	ÉCHEANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
<p>33 Placer le tiers des mangroves des outre-mer français sous protection du Conservatoire du littoral d'ici 3 ans (cible 35000ha)</p>	<p>MEDDE (DGALN) MOM</p>	<p>2016 Les étapes seront définies dans la stratégie foncière du conservatoire</p>	<p>. Définition d'un programme d'actions priorisé identifiant selon les territoires des secteurs de mangroves avec de forts enjeux écologiques . Appui du pôle-relais mangroves et du réseau d'observations des mangroves . Affectation/attribution de domaine public maritime par les services de l'Etat au conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres</p> <p><u>Acteurs associés (hors CNTE) :</u> CELRL, DEAL, IFRECOR, collectivités territoriales, autres organismes publics (ONF, offices départementaux de l'eau, AAMP...)</p>	<p>Présentation au CA du Conservatoire du littoral du 2 octobre du programme d'actions prévues pour atteindre l'objectif fixé par la feuille de route : au moins 11 000 ha supplémentaires. Ont été identifiés les surfaces de mangroves suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Martinique : 1 800 ha - Mayotte : 200ha - Guyane : 9000ha <p>Une thèse de doctorat a démarré fin 2013 en partenariat entre l'Université de Nantes et le Conservatoire. Elle vise à mettre au point une méthode harmonisée et facilement reproductible de cartographie des mangroves et de leur état de santé pour tout l'outre-mer dont elle fournira un « état zéro ». Les résultats attendus de ce projet sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un guide méthodologique de cartographie des mangroves (fin 2014) ; - un atlas des mangroves de l'outre-mer français (2015) ; - une base de données sur les bio-indicateurs (2016). <p>Le Conservatoire propose également des éléments pour une stratégie de long terme pour la préservation des mangroves.</p>





	MESURES	MINISTERES	ÉCHEANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
34	Développer la dimension marine du programme TE ME UM (Terres et mers ultramarines) pour l'accompagnement et le soutien des collectivités locales ultramarines gestionnaires d'espaces naturels et les acteurs associés	MEDDE (DGALN) MOM MLETR	COPIL de juin 2014: sélection des microprojets et des formations. Mise en œuvre immédiate après le COPIL	Pilotage ATEN (Acteurs Territoires Espaces Naturels) puis agence française pour la biodiversité, développement du volet maritime de programme déjà lancé à terre Phasage à prévoir selon la mobilisation des acteurs. <u>Acteurs associés (hors CNTE)</u> : Collectivités outre-mer, gestionnaires d'espaces naturels, ATEN	14 microprojets ont été retenus en 2013 dont 7 strictement marins. 9 formations en 2014 dont 3 strictement marines. Actualités juridiques (bulletins, dossiers) avec en moyenne 50% de strictement marin.
35	Renforcer les bonnes pratiques en milieu portuaire afin de préserver le bon état écologique du milieu marin et des écosystèmes côtiers :				
a.	Renforcer les bonnes pratiques en milieu portuaire	MEDDE (DGALN/ DGTIM)	1 ^{er} trimestre 2014 : publication des guides 2014 : révision des seuils de référence pour la mesure des PCB dans les sédiments	Groupe de travail débouchant sur des guides méthodologiques de bonnes pratiques des techniques de dragage (« études d'impact des opérations de dragage et d'immersion » et « évaluation des risques sanitaires des opérations de dragage et d'immersion »), la révision des seuils de référence pour la mesure des contaminants contenus dans les sédiments et le développement des filières de valorisation à terre. <u>Acteurs associés (hors CNTE)</u> : ensemble des parties prenantes dont le comité de suivi « sédiments de dragage », Groupe d'Etudes et d'Observation sur le Dragage et l'Environnement (GEODE)	Dernière relecture en cours des guides méthodologiques « études d'impact » et « évaluation des risques sanitaires », pour une publication au 3e trimestre. Publication de l'arrêté du 17 juillet 2014, visant à réviser les seuils de référence pour la mesure des PCB dans les sédiments, publié au JO du 29 juillet 2014.



MESURES	MINISTERES	ÉCHEANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
b. Mettre en place une réflexion territorialisée dans le but d'élaborer des schémas d'orientation pour les activités de dragage/clapage	MEDDE (DGALN/DGTIM)	2014 : Établissement d'une méthodologie pour la mise en œuvre des schémas d'orientation en vue du lancement d'un projet pilote.	Groupes de travail <u>Acteurs associés (hors CNTE)</u> : Comité de suivi « sédiments de dragage », Groupe d'Etudes et d'Observation sur le Dragage et l'Environnement (GEODE)	Enquête menée auprès des services pour cibler les attentes / besoins. Analyse de l'enquête réalisée. Méthode de travail pour la suite en cours de calage. Constitution d'un groupe de travail avec les services et structures intéressés ainsi que l'administration centrale afin de mettre au point un document de cadrage méthodologique pour l'élaboration des schémas d'orientation. 1 ^{ère} réunion du groupe de travail prévue au 4 ^e trimestre 2014. Intégration de ces éléments dans les projets de programmes de mesures de la Directive-Cadre Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM) des 3 sous-régions marines concernées, en cours d'élaboration.
c. Renforcer la prévention et la lutte contre les espèces non indigènes par la mise en œuvre de la convention internationale de l'organisation maritime internationale pour le contrôle et la gestion des eaux de ballast	MEDDE (DGITM)	2015	Transposition des dispositions de la convention (décret MAE/MEDDE dès entrée en vigueur) + arrêté MEDDE <u>Acteurs associés (hors CNTE)</u> : Armateurs de France, MNHN	Amendement gouvernemental permettant l'application de la convention dès son entrée en vigueur introduit dans le projet de loi biodiversité, voté par la commission développement durable de l'Assemblée Nationale le 26 juin 2014. Groupe d'experts (MNHN, AAMP, Ifremer, CEREMA) : guide à l'usage des armateurs, en cours de rédaction.



MESURES	MINISTERES	ÉCHEANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
<p>36 Réduire les déchets marins, en améliorant la connaissance et en élaborant des plans d'action dans le cadre des conventions de mers régionales et dans le cadre des engagements européens (notamment Directive cadre stratégie pour le milieu marin)</p>	<p>MEDDE (DGALN)</p>	<p>2013-2014 : adoption des plans d'actions régionaux</p> <p>2015 : adoption Programme de mesures DCSMM</p>	<p>. Groupes de travail existant au niveau français et international pour élaborer un plan national de prévention des déchets et des plans d'action dans les conventions de mers régionales</p> <p>. Adoption des programmes de mesures au titre des plans d'action pour le milieu marin (PAMM)</p> <p><u>Acteurs associés (hors CNTE) :</u> Collectivités territoriales, Etablissements publics (ADEME, Ifremer, CEDRE, AAMP), et association avec membres du Comité national des Déchets</p>	<p>Convention pour la protection de la mer Méditerranée (Convention de Barcelone) : adoption en décembre 2013 du plan d'action régional sur la gestion des déchets marins en Méditerranée (en application de l'article 15 du protocole tellurique).</p> <p>Convention pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est (Convention OSPAR) : adoption en juin 2014 du plan d'action pour la prévention et la gestion des déchets marins en Atlantique Nord-Est.</p> <p>Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes (Convention de Carthagène) : révision en cours du plan d'action déchets marins.</p> <p>Poursuite des travaux au niveau national dans le cadre des programmes de mesures DCSMM, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> – prise en compte des plans d'action OSPAR et Barcelone ; – articulation avec la politique des déchets : ajout d'un axe sur les déchets marins dans le programme national de prévention des déchets 2014-2020 (réalisé) ; – articulation avec la politique de l'eau : intégration de dispositions sur les déchets marins dans les SDAGE (en cours). <p>Consultation du public sur ces programmes de mesures à partir du 19 décembre 2014.</p>



MESURES	MINISTERES	ÉCHEANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
37 Encadrer le développement des activités économiques en mer pour prendre en compte les enjeux environnementaux dans la zone économique exclusive française et le plateau continental ; création d'un régime d'autorisation	MEDDE (DGALN) MAEDI SGMER	Projet de loi Biodiversité	Loi biodiversité et textes d'application Articulation, à prévoir avec la réforme du code minier	Le projet de loi biodiversité comprenant des dispositions sur ce point a été présenté en Conseil des ministres le 26 mars 2014 et adopté par la Commission développement durable de l'Assemblée nationale les 26 juin. ●●○ Ces mesures ont également été présentées et validées par le Comité Interministériel de la Mer (CIMER) du 2 décembre 2013 (voir notamment mesure 2 du CIMER).
38 a. Aller vers une pêche plus durable pour donner une nouvelle dimension à cette activité économique génératrice d'emplois :	MEDDE (DPMA) MENESR	A partir de 2014 selon échéances communautaires	<ul style="list-style-type: none"> • Définition des priorités en matière d'expertise halieutique en appui à la mise en œuvre de la PCP • Conventions financières avec les organismes scientifiques • Prise en compte des avis scientifiques (CIEM-IFREMER) pour la fixation des TAC et quotas • Définition des modalités de mise à disposition de données détaillées sur les ressources halieutiques • Chantiers scientifiques et techniques sur les rejets et concertation entre professionnels, scientifiques, société civile et administration des différents Etats Membres au sein des Conseils Consultatifs Régionaux (CCR). 	Priorités fixées dans le cadre des conventions 2013 entre la DPMA, l'IFREMER et l'Institut de Recherche pour le Développement. Conventions 2014 en cours de signature. ●●○ Avis scientifiques systématiquement pris en compte dans les positions françaises au Conseil des ministres pour la fixation des quotas 2014. Portail halieutique ouvert début juillet 2014 aux acteurs socio professionnels, administrations centrales et déconcentrées, établissements publics. Démarrage des travaux en France et dans les Conseils Consultatifs Régionaux.



MESURES	MINISTERES	ÉCHEANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT	
b. Intégrer la promotion de pratiques respectueuses de l'environnement et de restauration des écosystèmes marins dans la mise en place du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP)	MEDDE (DPMA)	2014 : intégration dans le programme opérationnel du FEAMP 2015 : mise en œuvre	Large partenariat pour l'élaboration du programme opérationnel du FEAMP	Travaux en cours de négociation du programme opérationnel FEAMP associant les acteurs, dont les socio-professionnels et les ONG. Premier comité Etat-Régions FEAMP le 22 juillet 2014 sous la présidence du secrétaire d'Etat à la Mer. Séminaire FEAMP le 12 septembre 2014 associant les acteurs. Mise en consultation d'une version initiale du programme opérationnel.	●●○
c. Participer activement aux discussions européennes pour mieux connaître et encadrer la pêche profonde	MEDDE (DPMA)	2014 (décision de la présidence de l'Union Européenne)	Promotion d'un renforcement de l'encadrement de la pêche en eaux profondes dans la négociation européenne. <u>Acteurs associés (hors CNTE) :</u> Acteurs professionnels, ONG, opérateurs scientifiques	Après un premier examen par le Parlement européen en 2013, début du processus d'examen au Conseil en janvier 2014. Consultation des parties prenantes sur un projet de position française effectuée. Travaux techniques inter-DAC en cours pour établir les positions détaillées article par article. Diffusion effective des études et données IFREMER en juillet 2014. Septembre 2014 : examen de la « bible » ¹ . En attente de la proposition de compromis de la Présidence de l'Union	●○○

¹ Document compilant et synthétisant l'ensemble des commentaires émis sur un projet de texte par les Etats membres, la Commission et la Présidence lors des débats en groupe technique du Conseil de l'Union européenne, sur lequel se fonde la Présidence pour proposer un texte de compromis.



MESURES	MINISTERES	ÉCHEANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
d. Renforcer la lutte contre la pêche illégale notamment dans les outre-mer	MEDDE (DPMA) Min Défense MOM SG MER MAEDI	Dès 2013	<ul style="list-style-type: none"> . 2014 : Renforcement de la coordination par les Centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage référents outre mer . 2015 : Acquisition de moyens de contrôle (Guyane notamment) . Long terme : développement d'outils de surveillance par satellite dans les eaux sous souveraineté (Guyane notamment) . Actions diplomatiques auprès des Etats riverains 	<p>Ajout et mise en œuvre en 2014 d'un nouvel article L.943-6-1 au code rural et de la pêche maritime, visant les navires sans pavillons pratiquant la pêche illicite, non déclarée et non réglementée en Guyane. Mise en place en 2014 d'une expérimentation satellitaire (surveillance).</p> <p>Confirmation de la livraison d'une barge lève-filets en 2015. Appel d'offre lancé.</p> <p>Relance des actions diplomatiques depuis janvier 2014, rencontre franco-surinamienne en février 2014 et premières patrouilles de surveillance franco-surinamiennes. Début de coopération judiciaire avec le Brésil et le Surinam (transmission de procédures).</p>
39 Finaliser la réflexion sur une meilleure valorisation de l'usage du domaine public maritime en prenant en compte les critères environnementaux ; réfléchir à la mise en place d'une fiscalité des usages commerciaux et d'exploitation de la biodiversité des milieux marins dans la Zone Economique Exclusive (ZEE) à hauteur des dommages causés	MEDDE (CGDD-DGALN) MFCP	PLF 2015	<ul style="list-style-type: none"> . Mission Inspection générale des finances – Conseil général de l'environnement et du développement durable – Conseil général de l'agriculture et des espaces ruraux en cours sur les redevances du Domaine public maritime (DPM) . Travaux du comité fiscalité écologique (groupe de travail eau-biodiversité) . Propositions pour le projet de loi de finance 2015 <p><u>Acteurs associés (hors CNTE) : Membres du Comité de fiscalité écologique</u></p>	<p>Dans le cadre des travaux du Comité sur la fiscalité écologique (CFE), création du groupe de travail eau et biodiversité en novembre 2013 et première réunion sur le sujet le 11 décembre 2013.</p> <p>Rapport de la mission d'inspection générale remis à la Ministre en juillet 2014. Examen en lien avec les cabinets ministériels concernés des suites à donner aux recommandations du rapport.</p> <p>Projet de loi biodiversité comportant une mesure relative à la création d'une redevance pour l'implantation d'activités en ZEE présenté en Conseil des ministres le 26 mars 2014 et adopté par la Commission développement durable de l'Assemblée nationale le 26 juin.</p>



MESURES

MINISTERES

ÉCHEANCES ET
ÉTAPES

MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL

ÉTAT D'AVANCEMENT

40

Renforcer l'action internationale de la France en faveur de la protection de l'environnement marin et de la gouvernance de la haute mer, en prenant aussi en compte les critères sociaux :

2014-2015 :
3 réunions du groupe ad hoc des Nations Unies dans le cadre d'un processus préparatoire au lancement des négociations

Janvier 2015 :
3^{ème} réunion du groupe ad hoc

Au plus tard en août 2015 :
décision de l'Assemblée Générale des nations Unies (69^{ème} session) sur l'ouverture de négociations

Poursuivre les actions françaises dans le cadre de l'Assemblée générale des Nations Unies (AGNU), et du Groupe d'experts européens du Conseil COMAR en amont.
Préparation interministérielle sous la forme de réunions d'instructions.

Les deux premières réunions (avril, juin 2014) du groupe ad hoc des Nations Unies dans le cadre du processus préparatoire au lancement des négociations ont permis de consolider le groupe de pays favorables à un accord sur la haute mer.

La troisième réunion de janvier 2015 sera consacrée à la préparation des recommandations du groupe de travail à l'AGNU, qui devra prendre une décision au plus tard en août 2015.



a. Soutenir la mise en place rapide d'un outil juridique multilatéral de protection de la biodiversité en haute-mer

**MAEDI
MEDDE
(SG/DAEI)**



MESURES	MINISTERES	ÉCHEANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
b. Renforcer la coopération, en s'appuyant sur les conventions de mers régionales et par le dialogue avec les organisations régionales des pêches	MEDDE (SG-DAEI / DGALN-DEB / DPMA / DGITM- DAM) MAEDI SG Mer MOM TAAF	2014 : dépôt dossier ZMPV si accord Italie 2014 : réintroduction du Lamantin	<p>. Créer une ZMPV (zone maritime particulièrement vulnérable) en Méditerranée occidentale (zone Pelagos) et diffuser le dispositif anticollision cétacés (REPCET) <u>Acteurs associés (hors CNTE)</u> : RP OMI, Armateurs de France, animateur Pelagos, ONG et scientifiques pour ZMPV</p> <p>. Finaliser le programme de réintroduction du lamantin en Guadeloupe, discussion en cours avec les pays d'origine des spécimens <u>Acteurs associés (hors CNTE)</u> : CARSPAW, Parc National de Guadeloupe, Ambassades de France</p> <p>. Adapter les plans d'actions des CMR par rapport aux enjeux en priorité en Méditerranée (négociation d'un PAM III dans le cadre de la convention de Barcelone) <u>Acteurs associés (hors CNTE)</u> : Secrétariat exécutif du Plan d'Action pour la Méditerranée, délégation interministérielle à la Méditerranée</p> <p>. Appuyer le renforcement de la coopération entre les organisations sectorielles (Organisations régionales de gestion des pêches, Autorité internationale des fonds marins, OMI), afin que chacune mobilise les outils de sa compétence pour une protection de la biodiversité, et une gestion effective des aires marines protégées.</p>	<p>. Echanges en cours avec les autorités italiennes pour la définition de la zone maritime particulièrement vulnérable (ZMPV)</p> <p>. Dans le cadre du programme de réintroduction du lamantin, les possibilités de transfert des animaux sont en cours de discussion avec les autorités brésiliennes.</p> <p>. Concernant la Convention de Barcelone, lors de la COP 18 tenue à Istanbul début décembre, la France a obtenu auprès de ses partenaires le lancement d'un processus d'évaluation de la phase II du Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM), et de son adaptation pour prendre en compte les résultats de RIO+20 et les nouveaux défis de la Méditerranée, qui pourrait aboutir, en 2015, à l'adoption d'un PAM III.</p> <p>. Adoption du <i>collective arrangement</i> (principes généraux de coopération en matière de gestion de zones spécifiques de l'Atlantique Nord-Est par les organisations compétentes (OSPAR, CPANE, OMI, AIFM, CICTA) par la commission des Pêches de l'Atlantique Nord Est (CPANE) : les deux parties OSPAR et CPANE se sont mises d'accord sur un texte. Ces dispositions collectives ont été présentées par le Royaume-Uni et l'Allemagne à l'Autorité internationale des fonds marins en juillet dernier. La France et la Norvège vont les soumettre au prochain Marine Environment Protection Committee (MEPC) de l'OMI.</p>



MESURES	MINISTERES	ÉCHEANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
c. Examiner la faisabilité de diverses options pour la protection de la biodiversité du canal du Mozambique notamment en matière d'aires marines protégées ; mettre en place un réseau d'aires marines protégées dans les zones de Crozet et de Kerguelen ; participer à la démarche de protection de la mer de Corail	<p>MEDDE (DGALN/DEB, SG/DAEI, DPMA, DGITM, DAM) MAE MOM TAAF Gouvernement Nouvelle-Calédonie et représentants du territoire Nord</p>	<p>Décembre 2014 : Présentation du projet du canal du Mozambique modifié à la conférence des parties de Nairobi</p> <p>2014 : création de l'AMP de Crozet</p> <p>Kerguelen : à affiner en fonction CCAMLR</p> <p>2013 : accord concernant la mer de Corail</p>	<p>. Canal du Mozambique : reformulation de la proposition du consortium d'ONG et présentation aux Etats de la zone.</p> <p>. Crozet : affiner le projet de déclaration d'intention entre ministre MEDDE et ministre eau et environnement de l'Afrique du sud en vue de créer un réseau d'aires marines protégées qui réponde aux objectifs de la convention de diversité biologique et de la commission pour la conservation de la faune et de la flore marines de l'Antarctique (CCAMLR).</p> <p>. Kerguelen : à affiner en fonction des résultats de la la commission pour la conservation de la faune et de la flore marines de l'Antarctique (CCAMLR) 2013</p> <p>. Mer de Corail : mise en œuvre de l'accord annoncé lors du congrès IMPAC 3</p>	<p>. Canal du Mozambique : Fin 2013 : lancement du projet de la Commission de l'Océan Indien (COI) cofinancé par le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) de contribution à la gestion durable et à la conservation du milieu marin dans la zone du sud-ouest de l'océan Indien, qui couvre donc le canal de Mozambique. Des options sont en cours de préparation pour la protection de la biodiversité du canal de Mozambique en vue d'une décision par la convention de Nairobi (début 2015 : COP de la convention de Nairobi).</p> <p>La France, en accord avec le secrétariat de la convention de Nairobi, a reporté l'examen de la proposition du consortium d'ONG qui ne correspondait pas aux demandes et aux besoins des Etats de la zone. Un nouveau projet pourra être soutenu et cofinancé après acceptation par les Parties des la COP de la convention de Nairobi.</p> <p>. Crozet : le projet de déclaration d'intention a été accepté par les autorités sud africaines. Le document sera signé en même temps que l'accord de surveillance conjoint des ZEE. La date est en discussion avec l'ambassade de France à Prétoria.</p> <p>. Mer de Corail : création d'un parc naturel marin par la Nouvelle Calédonie en mai 2014. Le ralliement des pays voisins dans la mer de Corail n'a pas eu lieu lors d'Océania 21, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie étant en recomposition après les élections provinciales de mai 2014.</p>





MESURES

MINISTERES

ÉCHEANCES ET
ÉTAPES

MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL

ÉTAT D'AVANCEMENT

Des contacts sont pris pour avoir un échange, et peut-être une déclaration d'intention, lors du congrès mondial des parcs à Sydney mi-novembre 2014.

La France étudie la possibilité de formaliser l'accord annoncé lors du congrès IMPAC3 tenu à Marseille en automne 2013 à cette occasion.



MESURES	MINISTERES	ÉCHEANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
d. Impliquer la société civile pour alimenter les positions françaises sur la protection de l'environnement marin dans les négociations internationales	MEDDE (SG/DAEI) MAEDI	2014	<p>. Réflexion sur élargissement et poursuite de la structure existante pour l'association de la société civile (AAMP/IDDRI)</p> <p>. Réflexion sur la structure les réunions d'échanges préalables aux instructions pour les grands rendez-vous internationaux et sur les modalités de retour d'information suite aux dits rendez-vous</p>	<p>Lancement de la réflexion sur l'élargissement de la structure existante pour l'association de la société civile (Agence des Aires Marines Protégées/ l'Institut du développement durable et des relations internationales)</p> <p>●○○</p>
e. Mettre en place un label reconnaissant la gestion écosystémique des petites îles	MEDDE (DGALN/ DEB, SG/DAEI) MOM MAEDI	2015-2016	<p>Constitution d'un groupe de travail pour l'élaboration du futur label, expérimentation sur certaines petites îles de la démarche label</p> <p><u>Acteurs associés (hors CNTE)</u> : CGET (ex DATAR), conservatoire des espaces littoraux et des rivages lacustres</p>	<p>Une conférence publique a eu lieu le 22 mai à Marseille sur la préservation et la gestion des îles du monde, dans le cadre de la journée mondiale sur la biodiversité. Ces retours et partages d'expériences seront capitalisés afin d'alimenter les travaux du Conservatoire du littoral sur la mise en place de ce label. Ces réflexions sont désormais coordonnées par un chef de projet dédié, récemment recruté au sein de l'établissement.</p> <p>Une réunion a eu lieu le 17 septembre avec le Conservatoire du littoral et les services concernés du ministère de l'Écologie, afin d'envisager les modalités d'élaboration et de déploiement d'un tel label ainsi que les différentes expériences de labels qui pourraient être valorisées dans ce cadre.</p> <p>●●○</p>



MESURES

MINISTERES

ÉCHEANCES
ET ÉTAPES

MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL

ÉTAT D'AVANCEMENT

41

Engager 10 000 projets d'écoles et d'établissements scolaires mettant en œuvre des démarches globales pour l'environnement et le développement durable (EDD)

**MENESR
(DGESCO)**
MAAF
(DGER)
MEDDE
(CGDD)

1^{er} point
d'étape :
printemps
2014

Cible de la
mesure
(10 000
projets) :
2017

Programme interministériel de développement et de valorisation pour tripler, d'ici la fin de la législature, le nombre d'écoles et d'établissements scolaires mettant en œuvre des démarches globales pour l'environnement et le développement durable

Acteurs associés (hors CNTE) : acteurs associatifs nationaux

Dans le cadre de la généralisation de l'éducation au développement durable, plus de 3251 projets ont été recensés dans les écoles, les collèges et les lycées généraux, technologiques et professionnels de l'Éducation nationale. (MENESR)

Dans les établissements de l'enseignement agricole, après l'expérimentation menée en 2013-2014, la mise en œuvre de l'outil d'aide au positionnement des établissements en démarches globales pour l'environnement et le développement durable est prévue pour l'automne 2014. (MAAF)





MESURES	MINISTERES	ÉCHEANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
42 Développer les sorties et les séjours nature dans le cadre scolaire et des centres de loisirs et de vacances :		2014-2017		Des travaux sont en cours pour identifier les dynamiques et les freins des activités pédagogiques, afin que puissent être faites des propositions pour les faciliter, en particulier d'un point de vue administratif. Ces travaux vont continuer pendant l'année scolaire 2014-2015
	a. Préciser les responsabilités des acteurs éducatifs dans le cadre des sorties scolaires et encourager leur généralisation	MENESR (DGESCO) MVJS (DS, DJEPVA) MEDDE (CGDD)	Première étape 2014	<p>Dans une première étape :</p> <ul style="list-style-type: none">- identification des freins, notamment juridiques au développement des sorties et séjours nature- inventaire des outils législatifs et pédagogiques existants, en vue de faciliter le développement de sorties et séjours, dont les sports de nature, dans le cadre des centres de loisirs et de vacances et des activités physiques et sportives <p><u>Acteurs associés (hors CNTE) : acteurs associatifs</u></p>



MESURES	MINISTERES	ÉCHEANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT	
b. Développer des partenariats	MENESR (DGESCO) MVJS (DJEPVA) MEDDE (CGDD) MAAF (DGER)	2014	<p>Ces partenariats contribueront à la formation des enseignants, des personnels d'encadrement et des éducateurs, à la production des ressources pédagogiques et à la constitution des projets des académies, des écoles, des établissements scolaires et des centres de loisirs et de vacances</p> <p>Progressivement, de nouvelles conventions partenariales seront élaborées ou consolidées avec des établissements publics, des associations nationales, des centres de recherche, des acteurs économiques dont le monde agricole, des collectivités.</p> <p>Dans une première étape, avec la Fédération des Parcs Naturels Régionaux, le Muséum national d'Histoire naturelle, le Conservatoire du Littoral, l'Ifremer</p> <p>Par ailleurs seront engagées :</p> <ul style="list-style-type: none">-des expérimentations de formations croisées pour les équipes d'encadrement intervenant dans le cadre des projets éducatifs territoriaux (PEDT)- une expérimentation autour de la « colo durable » <p><u>Acteurs associés (hors CNTE) : acteurs associatifs</u></p>	<p>Le partenariat avec le Conservatoire du Littoral, dont les instances territoriales sont des acteurs importants des sorties scolaires et des classes de découverte, a été signé le 8 avril 2014. (MENESR)</p> <p>Pour généraliser les classes d'eau dans le cadre de partenariats associant notamment le MAAF et les agences de l'eau, des outils pédagogiques facilitant le diagnostic sont en cours de production avec les exploitations agricoles de lycées (par exemple sur la lutte contre les pollutions diffuses).</p> <p>Un partenariat entre la DGESCO, la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER), la direction des sports (DS) ainsi que son opérateur le Pôle Ressources National des Sports de Nature permet la promotion des sports de nature.</p> <p>Par ailleurs, le ministère chargé de la Ville, de la Jeunesse et des Sports a réaffirmé son attachement aux colonies de vacances comme levier d'éducation, d'apprentissage, « premier pas vers l'autonomie » pour de nombreux enfants et détaillé un plan de soutien aux colonies de vacances au travers du dispositif « colos innovantes » en faveur de la refondation du modèle des colonies de vacances.</p>	●○○



MESURES	MINISTERES	ÉCHEANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
43				
Intégrer dans l'ensemble des programmes de l'enseignement scolaire la prise en compte de l'environnement et du développement durable	MENESR (DGESCO) MEDDE (CGDD) MAAF (DGER)	Au fur et à mesure de la révision des programmes Oct.2013 : Début du travail du CSP pour les programmes de l'école primaire (maternelle puis élémentaire)	Installation du Conseil Supérieur des Programmes (CSP) le 10 octobre 2013 Lettres de saisine, adressées par Vincent Peillon, demandant la prise en compte de l'éducation à l'environnement et au développement durable par les travaux du CSP. Présentation des travaux du CSP au CNTE prévue en 2014	Le Conseil Supérieur des Programmes a rappelé la nécessité d'intégrer les problématiques du développement durable dans les programmes de l'enseignement primaire. Ces problématiques sont intégrées dans le projet de socle de connaissances, de compétences et de culture publié en juin 2014 par le CSP. De même dans les propositions de programme pour la maternelle et le projet de programme d'enseignement moral et civique pour l'école élémentaire et le collège formulés par le CSP en juillet 2014. Une consultation nationale sur le projet de socle commun et sur le projet de programme de l'école maternelle a été lancée auprès de tous les personnels d'enseignement, d'éducation et d'encadrement du 22 septembre au 18 octobre. L'agroécologie et l'éducation à l'environnement et au développement durable sont renforcées à l'occasion des révisions des référentiels de diplômes (la rénovation du certificat d'aptitude professionnel agricole- CAPA- est en cours. L'accompagnement des équipes éducatives sera renforcé avec le lancement du plan de formation continue sur l'agroécologie dans l'enseignement agricole (MAAF)
44				
Accélérer la transition vers des campus durables et mettre en place les labels correspondants.	MENESR (DGESIP) MEDDE (CGDD)	1- Dès 2013 2 - Courant 2014 3 - Entre 2015 et 2020 4 -Progressivement	Implication de la communauté universitaire pour : 1- Phase d'ingénierie et d'études, mise à disposition d'experts pour aider les établissements dans leur diagnostic et leurs plans stratégiques (<i>Convention « Campus d'avenir » MESR et Caisse des Dépôts et Consignations</i>) 2- Fin des diagnostics, études de programmation, phasage des travaux découlant des plans stratégiques, négociation des financements dans le cadre du futur CPER. 3- Première phase de réhabilitations des campus. 4- Capitalisation sur les actions entreprises par la mise en place de labels et d'outils de mesure dédiés (normes internationales ou nouveaux outils) en lien avec les conférences d'établissements.	La première phase d'ingénierie de projets est en cours ou très avancée selon les campus (aujourd'hui près d'une vingtaine de sites). Les études de programmation puis le phasage des travaux de réhabilitation des campus seront engagés à la suite de la finalisation des études stratégiques et en fonction de l'issue des négociations du contrat de projets État-région (CPER) 2015-2020 et des programmes régionaux du Fonds européen de développement économique et régional (FEDER) 2014-2020. Plus de 100 établissements sont engagés dans la démarche du Plan vert, avec un objectif de 100% d'ici à la COP 21 de 2015. Concernant le label Développement durable, des tests sur critères et des processus d'audits sont prévus entre septembre 2014 et mars 2015.



MESURES	MINISTERES	ÉCHEANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
45	MENESR (DGESIP) MEDDE (CGDD)	1 ^{er} semestre 2014 pour 1 ^{ère} vague 2015 et 2016 pour les licences professionnelles	Acteurs associés (hors CNTE) : Conférence des présidents d'université (CPU), Conférence des grandes écoles (CGE), Caisse des dépôts et consignations (CDC) Groupe de travail avec la conférence des présidents d'université et la conférence des grandes écoles, et mobilisation des commissions pédagogiques nationales Cahier des charges du programme national d'accréditation Acteurs associés (hors CNTE) : commissions professionnelles consultatives, commissions pédagogiques nationales	Le référentiel « compétences développement durable » du groupe de travail co-piloté par la Conférence des présidents d'université et la Conférence des grandes écoles est en cours de finalisation et devrait être soumis pour consultation aux différentes commissions concernées. Le projet de référentiels de compétences des mentions de licence, actuellement en cours de consultation auprès des acteurs et partenaires du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, indique, au titre des compétences préprofessionnelles pour chacune des mentions, « Identifier et respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale ». Le référentiel de la Commission des titres d'ingénieur (CTI) impose déjà que le dossier de demande d'habilitation comporte une note stratégique intégrant les orientations de l'école en matière de développement durable (Plan vert) et la liste des compétences de l'ingénieur édictée par la CTI comprend « l'aptitude à prendre en compte les enjeux environnementaux, notamment par application des principes du développement durable ».
46	MENESR (DGESCO) MAAF (DGER) MEDDE (CGDD)	Mise en œuvre opérationnelle à partir de la rentrée 2014-2015	Dès 2013, les services des ministères concernés et les acteurs universitaires, associatifs et institutionnels collaboreront pour mettre au point ces formations	Dans le cadre de la mise en place des ESPE, le ministère favorise la mise à disposition auprès des futurs enseignants et personnels d'éducation des données et connaissances nécessaires pour intégrer le développement durable dans leur formation, leur enseignement et leurs activités. Des actions de formation sont déjà engagées dans certaines ESPE. Le réseau universitaire pour la formation et l'éducation au développement durable (RéUniFEDD) vise à fédérer les actions en la matière dans les établissements d'enseignement supérieur.



MESURES	MINISTERES	ÉCHEANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
l'Education (ESPE)				
47				
Mettre en œuvre l'intégration de l'EEDD dans les formations professionnelles initiales du champ de l'animation et du sport :		2014- 2016		
a.				
Appliquer de nouvelles dispositions, introduites dans la réglementation des qualifications de l'animation et du sport	MVJS (DS, DJEPVA) MEDDE (CGDD)	2014- 2015	Sur la base du guide à l'usage des formateurs, diffusé en 2013, les pôles formations-certifications des services déconcentrés (DRJSCS) appliqueront les nouvelles dispositions, pour la prise en compte de la sensibilisation à l'environnement et au développement durable dans les qualifications <u>Acteurs associés (hors CNTE)</u> : organismes de formation pour les qualifications professionnelles du champ de l'animation et du sport acteurs associatifs	Les chefs de pôles formation-certification des directions régionales de la jeunesse des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) et les chefs de départements formation des établissements publics du MVJS ont été sensibilisés à l'intégration transversale de l'éducation à l'environnement pour un développement durable (EEDD) dans les certifications. Des échanges d'expériences sur les formations dispensées ont ainsi pu se dérouler. Un kit « outil d'animation pour la sensibilisation des organismes de formation par les DRJSCS » est en préparation. Il comprendra un modèle de journée de sensibilisation et un outil d'autodiagnostic pour les organismes de formation



MESURES	MINISTERES	ÉCHEANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
b. Renforcer les orientations de la circulaire de septembre 2010 relative à la prise en compte des enjeux du développement durable dans les missions du champ jeunesse, éducation populaire et vie associative.	MVJS (DJEPVA) MEDDE (CGDD)	Dès 2014	Le processus de révision de la circulaire est prévu par les services ministériels concernés	Mesure abandonnée : dorénavant il n'y a plus de nouvelle circulaire tant que la précédente n'est pas abrogée, par mesure de simplification pour les services déconcentrés de l'Etat qui reçoivent de trop nombreuses circulaires, émanant de plusieurs ministères. ○○○ Par ailleurs, l'opération « colos innovantes » (cf. 42-b) représente une partie importante de la territorialisation de l'éducation à l'environnement et au développement durable, dans le champ de la jeunesse et de la vie associative, avec les fédérations et collectivités.
48 Développer le nombre de missions de service civique proposées par les collectivités et les établissements publics	MVJS (DJEPVA) MEDDE (CGDD)	1 - En 2014 2 - 2014-2016	1 - Mise en place d'un répertoire de capitalisation des missions de service civique, relevant de la thématique « environnement », réalisées depuis l'origine du dispositif. 2 - Diffusion du répertoire auprès des collectivités et des établissements publics pour un développement des missions de service civique proposées dans ce domaine. <u>Acteurs associés (hors CNTE)</u> : agence du service civique, autres acteurs associatifs, collectivités	Le répertoire identifiant les types de mission est créé et sera présenté sur le site de l'agence du service civique à la rentrée. ●○○



MESURES	MINISTERES	ÉCHEANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
49 Faire du développement durable un axe des relations entre le ministère chargé des sports et les fédérations sportives	MVJS (DS) MEDDE (CGDD)	Dès 2014	De nouvelles générations de CPO 2014-2017 seront signées avec les fédérations sportives dont les axes prioritaires incluront l'incitation à s'engager dans des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable.	<p>Une trentaine de fédérations ont pris en compte le développement durable dans les conventions d'objectifs 2014-2017, soit environ un quart des fédérations sportives (sur 115). Cette trentaine de fédérations représentent 7 millions de licences, réparties dans 76 000 clubs sur tout le territoire. Elles ont adopté une démarche intégrée, soit par la création de commissions développement durable, soit par des référents développement durable, ou encore des actions autour de l'organisation d'événements éco-responsables et la contribution qu'ils représentent au développement durable des territoires et au bien-être des citoyens.</p> <p>La sensibilisation à l'EEDD constitue souvent la première étape de cette démarche de développement durable (cadres, dirigeants, éducateurs, bénévoles, pratiquants).</p>
50 Préparer l'accueil en 2015 de la 21ème Conférence des parties à la convention climat en France impliquant la jeunesse, les écoliers, les collégiens et les lycéens.	MEDDE MENESR MVJS MAAF	Septembre 2014 à juin 2016	<p>Les ministères concernés organiseront, en concertation avec les partenaires publics et privés, un processus d'appel et de recueil d'initiatives en vue d'une valorisation territoriale et nationale qui se déroulera de septembre 2014 à juin 2016 impliquant une participation forte de la jeunesse au moment de la Conférence.</p> <p>Le Comité Interministériel Jeunesse (CIJ) en fera une mesure pour 2014.</p> <p><u>Acteurs associés (hors CNTE) : associations nationales d'étudiants, associations de jeunesse</u></p>	<p>L'enseignement primaire, secondaire et l'enseignement supérieur et la recherche seront mobilisés dès l'automne pour élaborer des projets nationaux, académiques et locaux ayant trait à la lutte contre le changement climatique durant les années scolaires 2014-2015 et 2015-2016. L'édition 2015 du Forum national de l'éducation au développement durable organisé par le MENESR à Amiens portera sur « Climat et société(s) ».</p> <p>Le Comité interministériel de la Jeunesse tenu en mars 2014 a acté l'importance de la mobilisation de la jeunesse à l'occasion de l'accueil de la Conférence Paris 2015. Une première réunion avec des représentants d'associations de jeunes s'est tenue le 18 juin au ministère chargé de la jeunesse. Des échanges sur la mobilisation pour la conférence des Nations Unies et l'avancement de l'organisation de la conférence internationale de jeunesse (COY) auront lieu régulièrement à partir de la</p>



MESURES

MINISTERES

ÉCHEANCES
ET ÉTAPES

MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL

ÉTAT D'AVANCEMENT

rentrée 2014.

Dès cette rentrée, la plateforme nationale de recueil d'initiatives d'EEDD hébergée par le MEDDE permet de faire connaître et partager les initiatives et processus de recueil des initiatives et projets d'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD), en relation avec les enjeux du changement climatique, mis en œuvre dans un cadre partenarial multi-acteurs, du local au national.

Leur valorisation territoriale et nationale sera organisée à partir du troisième trimestre 2014 en concertation avec les acteurs publics et privés qui mettent en œuvre ces projets éducatifs.



GLOSSAIRE

MAAF <ul style="list-style-type: none">• <i>DGER</i>	Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt <ul style="list-style-type: none">• <i>Direction générale de l'enseignement et de la recherche</i>
MAEDI	Ministère des Affaires étrangères et du Développement international
MASSDF	Ministère des Affaires sociales, de la Santé et du Droit des femmes
MVJS <ul style="list-style-type: none">• <i>DS</i>• <i>DJEPVA</i>	Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports <ul style="list-style-type: none">• <i>Direction des Sports</i>• <i>Direction de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie associative</i>
MDFP	Ministère de la Décentralisation et de la Fonction publique
MEDDE <ul style="list-style-type: none">• <i>CGDD</i>• <i>DGALN – DEB</i>• <i>DGITM – DAM</i>• <i>DGPR</i>• <i>DPMA</i>• <i>SG - DAEI</i>	Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie <ul style="list-style-type: none">• <i>Commissariat général au développement durable</i>• <i>Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature - Direction de l'eau et de la biodiversité</i>• <i>Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer- Direction des affaires maritimes</i>• <i>Direction générale de la prévention des risques</i>• <i>Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture</i>• <i>Secrétariat général - Direction des affaires européennes et internationales</i>
MENESR <ul style="list-style-type: none">• <i>DGESCO</i>• <i>DGESIP</i>	Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche <ul style="list-style-type: none">• <i>Direction générale de l'enseignement scolaire</i>• <i>Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle</i>
MEIN <ul style="list-style-type: none">• <i>DGE</i>	Ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique <ul style="list-style-type: none">• <i>Direction générale des entreprises</i>
MFCP	Ministère des Finances et des Comptes publics
MLETR <ul style="list-style-type: none">• <i>DHUP</i>	Ministère du Logement, de l'Egalité des territoires et de la Ruralité <ul style="list-style-type: none">• <i>Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages</i>
MOM	Ministère des Outre-mer



GLOSSAIRE

MTEDS

- *DGEFP*
- *DGT*

Ministère du Travail, de l'Emploi et du Dialogue social

- *Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle*
 - *Direction générale du travail*
-

SGMER

Secrétariat général de la mer

TAAF

Terres australes et antarctiques françaises



Hôtel de Roquelaure
246, boulevard Saint-Germain
75007 Paris
Tél. : 01 40 81 21 22